

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président
 M. MICHEL GERMAIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE MINE DE FER AU LAC BLOOM
PAR CONSOLIDATED THOMPSON IRON MINES LIMITED**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 25 septembre 2007, 19 h
Musée Shaputuan
290, boulevard des Montagnais
Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2007	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
LES FAMILLES INNUES DEMANDERESSES DANS LES CAUSES <i>Philomène McKenzie et al c. P.G.Q. et al</i> ET <i>Édouard Vollant et al c. P.G.C. et al</i> ET LE CONSEIL INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM	
GEORGES-ERNEST GRÉGOIRE, ROSARIO PINETTE, ÉDOUARD VOLLANT, MIKE MCKENZIE, JEAN-GUY PINETTE, RÉJEAN AMBROISE	4
REGROUPEMENT NIKAN INNU	
GILBERT PILOT, YVES ROCK	9
REPRISE DE LA SÉANCE	23
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD	
SÉBASTIEN CARON	23
LORRAINE RICHARD, DÉPUTÉE DE DUPLESSIS.....	32
VILLE DE SEPT-ÎLES, CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES, CORPORATION DE PROMOTION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE SEPT-ÎLES, CHAMBRE DE COMMERCE DE SEPT-ÎLES	
GHISLAIN LÉVESQUE, LUC DION, DENIS CLEMENTS, DENIS SMITH	37
ADMINISTRATION PORTUAIRE DE SEPT-ÎLES	
PIERRE-DENIS GAGNON, PATSY KEAYS.....	47
FTQ-CONSTRUCTION	
BERNARD GAUTHIER	51
DROIT DE RECTIFICATION :	
RENÉ SCHERRER	56

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 La commission reprend ses travaux, la deuxième partie de l'audience. Mais avant de commencer, j'aimerais inviter monsieur Georges-Ernest Grégoire, le chef, s'il a quelques mots à partager avec nous, de manière à démarrer la soirée. Alors, Chef Grégoire.

M. GEORGES-ERNEST GRÉGOIRE :

10 Monsieur le Président ainsi que tous les gens qui travaillent ici, qui sont là, bonsoir!

LE CHEF GRÉGOIRE S'ADRESSE À LA SALLE EN INNU.

15 Ce que j'avais dit en montagnais, ça va être la même chose la traduction que ça se fait ici.

Salutations à vous tous au nom de Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-Utenam. Bien que ITUM ne soit pas entièrement d'accord avec cette démarche de consultation du Québec par le biais du BAPE, nous affirmons cependant notre position par le dépôt et présentation de notre
20 mémoire.

Je vous souhaite à tous de bons travaux et que la confiance puisse s'installer. Chef Uashat-MalioTenam.

25 Je laisse travailler ceux qui vont avoir à déposer les mémoires. Je vous laisse tout ça. Merci.

LE PRÉSIDENT :

30 Alors, vos réserves sont bien notées et votre participation très appréciée. Merci beaucoup.

M. GEORGES-ERNEST GRÉGOIRE :

35 Merci.

LE PRÉSIDENT :

40 Alors sans plus tarder, on entame ce soir la deuxième partie de l'audience de la commission chargée du projet de la mine de fer du lac Bloom.

Mon nom est Qussaï Samak. Je suis chargé de présider cette commission et je partage le travail avec mon collègue monsieur Michel Germain, à ma gauche.

45 Nous sommes ici en deuxième partie de l'audience à l'invitation, comme vous l'avez deviné, on est à Uashat, à l'invitation du Conseil Innu de Uashat-Maliotenam. J'aimerais remercier le Conseil de l'invitation.

50 Vous savez sans doute que cette commission est constituée en vertu de la *Loi et du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*. Le mandat a été confié par madame la ministre au BAPE en date du 1er août 2007. La commission a amorcé son travail à partir de ce moment-là, le 20 août plus précisément.

55 Et on a, comme vous le savez, organisé la première partie de l'audience par la séance qu'on a tenue à Fermont le 28 août. On s'est assurés évidemment que tout a été mis en oeuvre pour vous permettre ici et ailleurs de suivre les travaux de la commission pour la première partie de l'audience, y compris une diffusion de l'audience à la radio et une diffusion au Web également.

60 J'aimerais, juste pour compléter la présentation, présenter à ma gauche madame Dufresne, qui est avec nous ce soir et fait partie des trois analystes qui contribuent aux travaux de la commission. Et en arrière, on a madame Anne-Lyne Boutin, que vous connaissez, que vous avez contactée tout à l'heure à l'entrée.

65 L'organisation technique de la salle, nous avons monsieur Richard Grenier et monsieur Michel Filteau à remercier du Centre des services partagés du Québec.

70 Et comme d'habitude, on a aussi l'excellent service de madame Lise Maisonneuve, qui consigne tout ce qui se dit ici dans des transcriptions qui seront disponibles le plus rapidement possible dans un délai peut-être d'une semaine.

75 Nous avons aussi obtenu la collaboration de madame Noëlla McKenzie et de monsieur Michel Astaire, qui sont disponibles pour traduire les échanges de ce soir pour les membres de la communauté qui ont besoin de traduction en innu. Alors, ce service est disponible ici pendant que je vous parle.

80 Maintenant, je veux vous décrire rapidement ce qu'on va faire ce soir. Comme vous le savez, comme on a siégé seulement à Fermont comme nous impose le règlement qui nous gouverne, on a permis un titre exceptionnel, au cas où il y a d'autres questions concernant le projet à adresser au promoteur, on a permis un titre exceptionnel. On ne fait pas ça normalement en deuxième partie de l'audience, mais on le fait à titre exceptionnel.

Alors, ceux et celles parmi vous qui ont des questions encore à propos du projet, de

s'inscrire en arrière avec madame Boutin et, une fois qu'on a épuisé les prestations et mémoires qui sont présentés ce soir, on va tout faire pour pouvoir traiter de ces questions.

85

La période des questions à recevoir par la commission est déjà passée, la date limite du 12 septembre. Et nous vous avons promis également, étant donné que peut-être il va avoir d'autres questions et peut-être certaines de ces questions auraient des réponses ou des éléments d'information nouveaux, on va permettre à la communauté ici de nous envoyer, on va donner une

90

semaine supplémentaire pour recevoir des mémoires à propos du projet, si des membres de la communauté ici souhaitent nous entretenir de leurs opinions suite à des réponses qu'ils auraient entendues ce soir.

Donc, on vous accorde une semaine à partir d'aujourd'hui de plus pour envoyer d'autres mémoires, s'il y a lieu, ou d'autres opinions, avis, réactions par rapport au projet.

95

Alors, on a pris évidemment connaissance des mémoires qui nous sont présentés. Alors, ceux et celles qui présentent des mémoires, sentez-vous pas obligés de les lire, on les a lus déjà très attentivement. Et dans la plupart des cas, il y a certaines choses qu'on aimerait clarifier avec les participants, des questions. Alors, vous pouvez présenter sommairement le mémoire, ça va très bien pour nous.

100

Évidemment, ce que j'ai dit s'applique aussi aux mémoires qui ne sont pas présentés. On a reçu des mémoires qui ne font pas l'objet d'une prestation en séance. On les a lus également et tous les mémoires sont pris en considération de la même façon.

105

Évidemment, je n'ai pas besoin de vous rappeler que nos règles et procédure nous imposent une obligation de courtoisie et de bonne conduite. En ce sens, il n'y aura pas des manifestations d'approbation ou désapprobation. Il n'y aura pas des propos désobligeants envers quiconque. Donc, on va compter sur votre coopération pour que le tout se passe selon les règles et la bonne démarche de la commission.

110

Dans notre travail, il y a ce qu'on appelle un droit de rectification, et ça se rapporte seulement aux faits. Donc, s'il y a des propos qui sont considérés comme factuellement erronés sur la base des faits par une autre personne présente dans la salle, qui pourrait être le promoteur, qui pourrait être un participant ou un représentant d'un ministère ou d'un organisme public, tout le monde a le droit de demander une rectification des faits. Et je souligne toujours, il s'agit bien de faits et non pas d'opinions ou d'interprétation.

115

Alors, c'est genre la distance entre Montréal et Québec en kilomètres, le temps que ça prend la lumière du soleil pour se rendre à la terre en minutes, ce genre de faits-là qui sont sujets à des corrections et non pas autre chose.

120

Alors, à la fin, j'aimerais, ceux et celles qui au cours de la soirée rencontrent une

125 affirmation factuelle qui selon eux est erronée, qu'ils s'inscrivent à l'arrière de la salle aussi pour se
prévaloir de leur droit de rectification des faits qui se fera à la fin de la soirée.

130 Y a-t-il autre chose avant qu'on commence? Je crois que j'ai tout couvert. Alors encore
pour les questions, allez vous inscrire avec madame Boutin pour la fin, après qu'on aura fini les
mémoires.

135 Alors sans plus tarder, j'invite maintenant les familles innues demanderesses dans les
causes *Philomène McKenzie et al c. P.G.Q. et al*, et *Édouard Vollant et al c. P.G.C. et al*, et le
Conseil Innu Takuaihan Uashat mak Mani-Utenam. Et pour être plus précis encore, j'invite
monsieur Grégoire et j'invite monsieur Réjean Ambroise, monsieur Jean-Guy Pinette, monsieur
Mike McKenzie, monsieur Édouard Vollant et monsieur Rosario Pinette à venir nous entretenir de
leur mémoire, s'il vous plaît.

140 Alors, on vous écoute. Identifiez-vous d'abord pour les fins de la transcription et puis
allez-y.

M. RÉJEAN AMBROISE :

145 Bonjour. Mon nom est Réjean Ambroise, membre d'ITUM. Tout d'abord, je voudrais
saluer le président de la commission et son coprésident, toute son équipe ainsi que tous les gens
présents ici ce soir. Voici l'introduction de notre mémoire.

LES INTERVENANTS FONT LA LECTURE DU MÉMOIRE

150 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, messieurs.

155 Monsieur Germain.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

160 Oui, merci. À quelques reprises dans votre mémoire, vous faites allusion à différents
types d'impacts et, bon, vous affirmez que le promoteur n'a pas tenu compte de ces impacts-là.
À ce stade-ci, qu'est-ce que vous pouvez nous dire?

165 Bon, vous faites allusion que le promoteur n'aurait consulté que les familles innues
directement touchées par le projet. Mais de façon plus globale, est-ce qu'il y a eu des contacts,
des discussions en rapport avec ces fameux impacts-là et, disons, le Conseil de bande? Est-ce
que des discussions ont eu lieu jusqu'à maintenant entre vous et le promoteur au sujet des

impacts du projet?

M. RÉJEAN AMBROISE :

170

Je crois que sur le précédent conseil d'ITUM, il y a eu des discussions. Aussi, on a eu des discussions avec le promoteur CLM depuis notre entrée en fonction. Mais comme je disais, si le promoteur s'évertue à ignorer notre existence et nos droits sur les territoires, le projet ne pourra pas démarrer.

175

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Pour m'éclairer, le nouveau conseil est entré en fonction il y a combien de temps?

180

M. RÉJEAN AMBROISE :

Le 16 juin dernier.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

185

16 juin dernier. Je vous remercie. Plus particulièrement également au sujet des impacts sur le territoire que vous considérez visé, que ce soit le lieu même où l'exploitation minière est prévue, et aussi on voit, bon, des cours d'eau qui peuvent être situés en aval ou des voies de circulation, est-ce que vous pouvez nous donner plus d'information relativement aux impacts que vous appréhendez sur le projet?

190

Par exemple, est-ce que le secteur est une voie de circulation pour des familles innues? Plus particulièrement qu'est-ce que vous pouvez nous dire comme détails sur le secteur?

195

M. RÉJEAN AMBROISE :

Parce que le projet entre en conflit avec le mode de vie traditionnel, comme je l'ai mentionné dans le mémoire, parce que c'est quand même notre territoire, et ce n'est ni des caprices mais des certitudes pour l'ensemble des membres de la communauté de Uashat mak Mani-Utenam.

200

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Je vous remercie.

205

LE PRÉSIDENT :

En ce qui concerne le territoire que le projet prévoit, une vingtaine de kilomètres carrés,

210 plus ou moins, il y a combien de familles innues qui risquent d'être affectées précisément par les contraintes à leur usage traditionnel de ces territoires-là? On parle de combien de familles à peu près?

M. RÉJEAN AMBROISE :

215 Je vais laisser le soin à monsieur Rosario Pinette, notre mandataire au projet, de répondre.

LE PRÉSIDENT :

220 D'accord. Monsieur Pinette.

M. ROSARIO PINETTE :

225 La commission a à sa disposition le mémoire dans lequel on traite justement du nombre de familles qui sont touchées par l'activité. Je pense que c'est clair dans le mémoire aussi que le 20 kilomètres dont on parle dépasse largement les familles qui vont être touchées par le territoire. On ne parle pas seulement d'une clôture à une autre du sud au nord, d'est en ouest. Je pense, quand on parle de la question autochtone, il faut mesurer les impacts au-delà des clôtures.

230 L'onde de choc qu'un tel projet provoque, ce n'est pas seulement où les activités minières vont se faire directement dans un territoire identifié, mais c'est l'ensemble des familles qui fréquentent ces parties-là du territoire qui sont affectées par un tel projet.

LE PRÉSIDENT :

235 C'est évident. On ne suggère pas que tous les impacts du projet se limitent nécessairement à sa superficie limitée physiquement.

240 Quand on pose des questions comme ça, c'est pour que la commission puisse mieux faire écho de vos préoccupations, de vos craintes et de votre position. Alors, pour faire le meilleur écho possible, refléter correctement ça, c'est pour ça qu'on cherche plus de précision en ce sens-là.

245 Vous avez dit que vous êtes en exercice depuis le mois de juin passé. C'était quoi, selon vous, le niveau d'avancement, etc., des échanges entre l'ancien conseil et le promoteur? Et s'il y a certaines choses que l'ancien conseil avait acceptées et que vous n'estimez pas acceptables pour vous, ce serait lesquelles? S'il y a lieu. Peut-être il n'y en a pas. J'aimerais juste vous entendre là-dessus un peu.

250 **M. RÉJEAN AMBROISE :**

Oui. Je pense que je ne pourrai pas préciser de façon correcte, mais je pense que les étapes des discussions étaient rendues quasiment à l'aboutissement de la concrétisation du projet.

255 **LE PRÉSIDENT :**

Et les choses qui étaient plus ou moins acceptables pour l'ancien conseil, qui ne le sont plus pour vous, plus précisément ça porte sur quoi? C'est possible de partager cette information avec nous ou...

260

M. RÉJEAN AMBROISE :

Bien, ça touche les droits ancestraux et le titre aborigène que nous possédons depuis, comme nous l'avons mentionné dans notre mémoire, depuis des temps immémoriaux.

265

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Germain.

270 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Pour poursuivre dans la même veine, dans l'interprétation que nous devons faire du point 5 que vous appelez «modifications au projet», bon, lorsque vous dites...

275 *Le projet ne peut aller de l'avant sans le consentement des familles innues et des membres de la Nation Innue de Uashat mak Mani-Utenam,*

280 ... l'interprétation que nous devons faire de ça, est-ce que c'est qu'il faut que le promoteur s'entende avec vous pour que le projet aille de l'avant, ou le projet ne doit pas aller de l'avant tout simplement? Est-ce que vous êtes ouverts encore à discuter avec le promoteur ou c'est terminé? Comment on doit interpréter ça le point 5 de votre mémoire?

M. MIKE McKENZIE :

285 Concernant ta question, j'aimerais peut-être préciser concernant les étapes de la négociation ont été comme faites de façon à l'inverse. Nous, on a demandé par rapport au projet minier, quand on a rentré en fonction, on avait demandé une audience publique afin que la population donne son opinion face à ce projet-là.

290 Ça fait que l'ancien conseil n'a comme pas donné assez d'information à la population et

ça s'est fait... je pense il y a eu des travaux, comme, je pense, de la formation qui a été mise en place par rapport avec le promoteur et le Conseil de bande. Ça fait que c'est pour ça qu'on a fait une demande d'audience publique.

295 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Mais à ce stade-ci, vous êtes toujours disposés à rencontrer le promoteur ou c'est quoi votre état d'esprit actuellement face au projet?

300 **M. ROSARIO PINETTE :**

Je pense que le but de déposer un mémoire et d'en faire la présentation par les membres d'ITUM se veut comme étant un exercice afin d'exprimer des préoccupations. Je pense que ce n'est pas le forum ici ce soir pour dire: «Est-ce qu'on négocie ou est-ce qu'on négocie pas?» Je pense qu'il faut respecter toute la souveraineté de cette décision qui appartient au conseil.

305

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Très bien. Je vous remercie.

310

LE PRÉSIDENT :

C'est évident que vous avez tout notre respect à ce niveau, il n'y a pas de doute. Comme j'ai dit, c'est pour mieux comprendre le plus possible vos positions, pour les refléter le mieux dans notre rapport.

315

Y a-t-il d'autres questions, monsieur Germain? Ça va?

Oui, allez-y, monsieur McKenzie.

320

M. MIKE McKENZIE :

Oui. Je voulais mentionner concernant j'avais regardé l'étude d'impact qui a été faite par la firme Genivar concernant les Innus ne sont pas souvent mentionnés dans l'étude d'impact. Pourtant, on regarde dans le mémoire qu'on avait donné, on a des réserves à castor, des lots de trappe qu'occupaient nos ancêtres. Ça fait que c'est pour ça que, quand même, il faut quand même mettre en considération l'occupation du territoire par les Innus.

325

LE PRÉSIDENT :

Une dernière question à vous, Monsieur McKenzie ou Monsieur Pinette ou enfin à vous

330

tous. Vous avez énuméré les choses qui rendent le projet inacceptable. Vous avez soulevé beaucoup de points. Si j'ai à vous demander c'est quoi l'élément le plus important qui pourrait rendre le projet acceptable pour vous, ce serait quoi? Êtes-vous en mesure de...

335

De toutes les carences que vous avez constatées, s'il y a un élément crucial ou important ou la plus importante carence qui, une fois corrigée, pourrait à la limite ouvrir la chose de nouveau pour vous, ce serait quoi?

340

M. RÉJEAN AMBROISE :

Il faudrait que le promoteur nous démontre un peu plus de respect et entreprenne des démarches pour répondre à nos missives qui sont restées lettre morte, je dirais.

345

LE PRÉSIDENT :

D'accord, monsieur Ambroise. Alors, la commission vous remercie beaucoup de votre contribution et les positions que vous avez présentées sont assez claires. Merci beaucoup.

350

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Merci.

355

LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant monsieur Jean-Louis Fontaine, monsieur Yves Rock et monsieur Gilbert Pilot au nom du Regroupement Nikan Innu. Bonsoir, messieurs.

360

M. GILBERT PILOT :

Bonsoir.

365

LE PRÉSIDENT :

Alors, on vous écoute. Identifiez-vous d'abord et puis on vous écoute.

370

M. GILBERT PILOT :

Alors nous présenter. Nikan Innu, ce sont un regroupement de familles de Uashat et de Mani-Utenam qui, à la lumière des projets majeurs qui vont se dérouler sur le territoire, donc le projet Bloom Lake, mais nous on va peut-être s'attarder un peu sur le projet Bloom Lake, mais

on veut toucher également tous les projets qui s'en viennent, qui risquent d'affecter le territoire innu.

375 Moi, c'est Gilbert Pilot, je ne suis que le porte-parole. Monsieur Yves Rock va intervenir aussi. Monsieur Fontaine n'a pu se libérer de son emploi; ce soir, il travaille de nuit.

LE PRÉSIDENT :

380 Donc, vous êtes monsieur?

M. GILBERT PILOT :

Gilbert Pilot.

385

LE PRÉSIDENT :

Voilà, monsieur Pilot.

390 **M. GILBERT PILOT :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

395

Pardonnez-moi, d'accord.

M. GILBERT PILOT :

400 Je vais débiter. Étant donné que le document est assez un petit peu plus volumineux que l'autre, je pense que ce serait non avvenu de le lire comme ça. Je vais le présenter pour au moins rester dans les temps. Je pense qu'on a quinze minutes pour présenter.

LE PRÉSIDENT :

405

Et on a lu le mémoire. Le mémoire est bien lu. Alors si vous avez des éléments que vous aimeriez souligner...

M. GILBERT PILOT :

410

Maintenant, dans un premier temps, ce serait le pourquoi, le pourquoi de ce mémoire. C'est que, dans un premier temps, il y a eu des démarches antérieures avec l'autre Conseil de bande. Il y a eu des soirées d'information, des consultations, et Consolidated Thompson avait

rencontré le Conseil de bande il y a au moins deux ans.

415

Et aussi, il s'est tenu des soirées d'information, consultation que j'ai moi-même animées ici sur place, où la population était invitée. Ça a été dommage un peu, des fois il y avait juste dix personnes ou quatorze, mais ça a été bien publicisé.

420

Et nous avons aussi fait des interventions en termes d'information au niveau de la radio locale, radio communautaire, et aussi moi-même j'intervenais, disons, à toutes les deux semaines quasiment à la radio communautaire. On avait notre demi-heure le vendredi matin. Et aussi via le journal et nouvelles.

425

Ça fait que suite à ça, là on s'est rendu compte que, avec des changements au niveau politique, il y avait des changements aussi au niveau d'orientation, et je crois que le mémoire en soi résume très bien une position.

430

Et je devrais dire aussi que nous avons un registre, nous avons monté un registre que nous avons commencé lundi matin, où les familles adhèrent, disons, au mémoire qui constitue leur position officielle face au projet Bloom Lake et face au développement en général. Et il y aura quelque cent familles qui vont adhérer. Nous avons déjà plusieurs familles qui ont adhéré, disons, au mémoire qu'on présente ce soir.

435

En gros, ici, on se présente pour dire... il y a deux discours, en fait: un qui s'adresse au gouvernement via le BAPE et l'autre qui s'adresse au projet, au promoteur comme tel.

440

Je pense que les intervenants, les participants antérieurs ont résumé, je pense, l'existence des droits d'un territoire vraiment spécifique aux Innus qu'on occupe depuis des temps immémoriaux. Ça, là, moi, je ne suis pas ici pour vous donner un cours d'histoire, je prendrais la journée, sauf que, à partir de là, je pense que nous c'est là où tout doit commencer.

445

Par le passé, tous les développements, qu'ils soient miniers, hydroélectriques, forestiers ou autres, n'ont jamais en fait considéré l'existence du peuple innu sur le territoire.

450

Et avec le temps, je pense que les gouvernements, quand ils ont vraiment adhéré à l'idée de négocier avec les Premières Nations au Canada, au Québec et ici, c'était vraiment de régler toutes les questions qui englobaient non seulement les droits politiques des Innus, mais aussi leur intention d'exploiter le territoire, d'exploiter les ressources naturelles qui étaient contenues. Ça, c'est évident que pas de ressources naturelles, pas de revenus, pas de gouvernement.

Mais en même temps, nous, on était comme en marge, non impliqués, non consultés, non informés, sauf que les dernières années ont prouvé que, au niveau des tribunaux ou bien

455 au niveau politique au fédéral, provincial, ils se sont rendu compte que quelque part, là, il y avait
une obligation, une obligation de vraiment éviter de contourner les nations autochtones qui
occupaient ces territoires-là de manière ancestrale, traditionnelle.

460 Sauf que nous sommes en 2007, et je pense que quelque part les gens, en tout cas les
gens qu'on représente, vivent une époque moderne où tout se passe très vite, où ils sont
confrontés avec cette modernité-là, que ce soit au niveau du Conseil de bande, que ce soit au
niveau de toutes les organisations autochtones à travers le Canada qui sont aux prises avec des
sous-financements gouvernementaux.

465 Et à ce stade-ci, je pense que nous, notre intervention va plutôt résumer ce qui s'est
passé, comment on nous a traités et comment aujourd'hui on veut être considérés.

470 Et le projet Bloom Lake s'inscrit dans cette démarche, disons, de la part des
gouvernements qui octroient des permis ou permettent à des compagnies ou à des sociétés d'État
comme Hydro-Québec ou Hydro Terre-Neuve d'exploiter le territoire et de s'enrichir et, en même
temps, bien, d'appauvrir les communautés autochtones. Je pense que je n'ai pas à dresser le
portrait de ce qui se passe un peu partout, c'est trop évident.

475 Ça fait que nous, Bloom Lake, on est en faveur du projet, sauf qu'il y a des conditions.
Ça, c'est évident. On ne donnera pas, disons, carte blanche à une compagnie.

On a l'expérience des autres compagnies antérieures, des autres exploitations antérieures
ici dans la région, que ce soit Iron Ore ou les autres, les compagnies forestières qui sont
passées.

480 Je pense que dans les années 50, je ne sais pas où vous étiez mais, aujourd'hui, le
BAPE est là. Aujourd'hui, il y a des règlements. Aujourd'hui, il y a des normes. Aujourd'hui,
pour avoir expérimenté moi-même le monde international, le monde autochtone est un peu plus
mieux traité, mieux protégé face à ce genre de développement-là.

485 Comme je dis, on est en faveur du projet. Mais en même temps, on veut préciser
vraiment non seulement les préoccupations mais aussi les besoins. Je pense que les besoins
sont énormes, énormes dans les communautés autochtones, non seulement ici à Uashat Mani-
Utenam, mais à Schefferville c'est encore pire, à la Basse-Côte, puis si vous allez plus dans le
Nord ou que ce soit en Ontario ou ailleurs. Ça fait que les gens veulent davantage être
490 considérés, respectés, consultés, informés puis accommodés.

Je pense qu'il y a des jugements, des décisions qui ont été en faveur de toutes ces
démarches d'approche du milieu autochtone quand il s'agit des promoteurs qui veulent développer
tel coin. Taku River en est un bon exemple. Mais je pense qu'il faut aller au-delà de Taku River.

495

Et à ce stade-ci, nous, la position qu'on émet d'être en faveur, on demande au promoteur, à la compagnie, dans un premier temps, de considérer plus dans les besoins des communautés comme l'approche développementale au lieu de fonctionner comme auparavant, tout le temps des chèques, des millions, puis après ça les politiciens en usent à leur gré.

500

Tandis que l'autre approche développementale fait en sorte que, pour nous, c'est important que les promoteurs considèrent le développement humain durable. «Humain», c'est-à-dire non seulement les Innus mais aussi les gens de la région, les non-Innus.

505

Moi, je les respecte les gens de la région. On est pris avec, il faut vivre avec. Puis je pense que quand on dit ça, c'est vivre avec, mais en même temps c'est de garder notre place, faire valoir notre place dans toutes ces démarches de développement qui s'en viennent. Ça va être encore pire dans dix ans.

510

Moi, je regarde ça pour les dix prochaines années, le développement hydroélectrique s'en vient, les autres projets miniers, la foresterie, les parcs qu'ils veulent créer. Quelque part, il faut qu'on soit prêts. Ça fait que pour nous, Bloom Lake, c'est plus leur dire : je sais qu'il faut faire des sacrifices environnementaux.

515

Moi, à chaque fois que je prends la voiture à Mani-Utenam puis je m'en vais en ville, ou les gens qui sont ici, ils ne sont pas venus à pied là, il y a des échappements de gaz, carbone qui s'en vont dans l'air. Le réchauffement de la planète, je contribue, puis chaque personne ici contribue.

520

À chaque fois que j'allume la lumière chez nous, c'est comme inviter Hydro-Québec à faire d'autres barrages. On est rendus là. Tu sais, à chaque maison qu'on construit, il faut couper du bois, à moins que vous me trouviez un matériau qui va m'éviter de permettre à une compagnie de couper du bois.

525

Sauf que, aujourd'hui, je pense que dans tout développement, il y a la possibilité de voir ça comme un développement durable, surtout humain, dans le sens que nous, pour les peuples autochtones, c'est qu'on aille vers le développement des compétences, des capacités.

530

La communauté ici, chômage, Bien-être. Ceux qui travaillent, il y en a des entreprises ici, puis ils n'ont même pas les qualifications, c'est juste qu'on est chanceux des fois d'avoir une bonne subvention du gouvernement puis remplir les formules correctement puis tu peux partir une business. Mais à part de ça, là...

535

C'est que Bloom Lake devrait permettre ça, il devrait penser comme contribuer à développer une communauté, une région. Et le développement des capacités, moi, je serais

plus fier. Être d'accord avec un projet, comme je vous dis, c'est conditionnel. Il y a ça.

540 Puis il y a l'autre aspect; c'est l'environnement. Il y a des caribous dans ce coin-là, il y a des poissons, il y a des oiseaux, il y a plein d'affaires. Les gens vont là. Aujourd'hui, on n'occupe pas ou bien... moi, je suis sûr que la majorité des gens, ils ne sont pas allés dans le bois depuis longtemps. Il y en a qui y vont. Il faut maintenir ça.

545 Ça fait que quelque part, il y a un espace où le promoteur, on le laisse travailler. Mais *simonac*, l'environnement, c'est capital.

550 Ça fait que nous, dans le sens où on présente un mémoire ici, c'est de dire il faut créer un lieu où les Innus ont le droit de regard sur l'environnement. Comme je vous ai dit, c'est inévitable, quelque part il va falloir briser un peu pour vivre. Les gens veulent vivre, ils veulent manger, ils veulent travailler.

555 Moi, j'en connais. Je monte des projets pour les jeunes, ils veulent travailler, ils veulent aller quelque part, ils veulent avancer, ils veulent être formés. Mais là, si on se ferme à tout ça, on est fait. On est fait. Mais je veux dire, on ne peut pas se contenter du financement gouvernemental qui est déjà très, très en deçà de nos besoins, très, très en deçà de nos besoins.

560 Ça fait que je pense que Nikan Innu, Nikan veut dire vers l'avant. Le passé, je veux le garder. Puis à partir du passé, de mes racines, je peux faire bien des choses puis léguer ça à mes enfants. Mes enfants, ils vont à l'école. Tous nos enfants vont à l'école parce que, quelque part, ils ont besoin de ça. Moi, j'aurais bien aimé qu'un Innu s'assoit à cette commission-là. C'est ça le problème.

565 Puis aussi, le gros problème, c'est que dans une région comme Sept-Îles, ailleurs aussi, il y a des villes et les gouvernements ont institué comme la Loi 34 qui crée tout un ensemble de structures, des CRÉ, des municipalités, en tout cas, qui ont des pouvoirs des fois plus élevés que les nôtres, même si on négocie avec les gouvernements.

570 Ça fait que moi, je pense que quelque part, les gouvernements, dans leur visée vraiment très, très avouée d'occuper le territoire, c'est Jean Charest qui a dit ça de sa bouche, ils veulent permettre aux régions des ressources, nos ressources qu'on appelle. Mais nous, on est là aussi.

575 Ça fait que moi, je pense que quelque part, d'un côté, il y a une voie, de l'autre les Innus, les Blancs et les Innus, quelque part on n'a pas le choix de se rejoindre. On n'a pas le choix. Je me promène en ville, je traverse la ville de Sept-Îles, les Innus de Uashat, les taxis, les livreurs se promènent 24 heures sur 24. On est dedans.

580 Mais quelque part, moi, les promoteurs, ce qu'on leur demanderait, c'est que: «Vous allez détruire», ça c'est évident qu'ils vont détruire. Mais de là, moi, j'essaierais de construire. Ce que je perds en termes de capacité ou d'espace culturel, bon, je veux le récupérer quelque part. Ça fait que mon ami, tu vas payer pour ça. En résumé. Puis là, je vais laisser mon ami s'exprimer.

585 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Rock, alors vous avez autre chose à ajouter?

M. YVES ROCK :

590 Bonjour. Moi, je suis impliqué dans la négociation avec la compagnie CLM, au début du processus de négociation quand les promoteurs ont commencé à approcher le Conseil Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam. Moi, j'étais mandaté pour le dossier de négociation par le conseil.

595 C'est sûr dans les étapes de négociation territoriale avec des compagnies, parce que ce n'est pas la seule compagnie qui a approché le conseil, tu as d'autres compagnies minières qui ont commencé à faire des approches hydroélectriques avec le conseil, c'est sûr, dans les étapes que tu as à franchir avant de procéder à une négociation avec une compagnie, tu as à, je pense, consulter la population, ce qu'on a commencé à faire, une bonne partie, avec les familles, avec
600 les deux communautés.

Et le promoteur a fait les démarches aussi de son côté de continuer son processus de consultation du projet, d'expliquer le projet. Je pense on était rendus vraiment à cette étape-là du projet, de faire consulter un peu le promoteur une idée générale du projet. Je pense quand on a
605 pris la décision peut-être de s'asseoir avec la compagnie, je pense qu'on avait des étapes à définir avec la compagnie.

Je peux peut-être en résumer un peu ce qu'il y a dans le mémoire. C'est sûr le promoteur, les parties... bien, je vais peut-être lire quelques parties du mémoire.

610 **LE PRÉSIDENT :**

Rapidement, allez-y.

615 **M. YVES ROCK :**

Rapidement. Les parties à la table de négociation relativement au territoire du Québec sont d'une part Consolidated Thompson et d'autre part les Innus de Uashat mak Mani-Utenam. Cette communauté a une expérience de négociation dans les projets de développement, SM-3,

620 Alouette, agrandissement de la communauté.

Je pense les expériences de négociation que la communauté de Uashat mak Mani-Utenam a eues ont eu des répercussions un peu dans la communauté. Je pense que c'est un processus qu'on s'est donné d'avancer la communauté dans les étapes. Ça peut être
625 financement, culturel, éducatif, tout ce qui concerne à l'intérieur de ça.

Le regroupement Nikan Innu respectera l'entente MoU conduisant à un IBA relativement au projet de Bloom Lake signée en avril 2007. Cette entente relie la communauté de Uashat mak Mani-Utenam, Innu Nation du Labrador et Consolidated Thompson. Le regroupement Nikan Innu
630 considère qu'il faut s'appuyer sur le mandat défini par cette entente et négocier en conséquence avec CLM un accord portant sur les impacts et les bénéfices dans la perspective d'un soutien à un développement humain durable innu.

Je pense que c'est un genre d'entente de principe qu'on s'est donné de base de
635 négociation. Je pense qu'on s'est dit tous les principes, soit éducatif, culturel, je pense qu'on les a rentrés à l'intérieur.

LE PRÉSIDENT :

640 Juste, sans vouloir vous interrompre, le statut actuel de cette entente, au moment où on parle, est quoi exactement, monsieur Rock?

M. YVES ROCK :

645 Nous autres, on l'avait déposée à la table du conseil pour discussion, cette étape-là. À partir de là, je pense qu'on a commencé à travailler sur cette base de travail là. C'est sûr, tous les principes qui étaient là, on n'a pas été encore à fond dans les discussions avec la compagnie, je pense que c'est un début. Et on n'était pas rendu à l'étape de déposer ça à la communauté pour leur expliquer cette étape-là, ce que ça veut dire, qu'est-ce qu'on peut mettre à l'intérieur. Je
650 pense qu'on n'était pas encore rendus là.

LE PRÉSIDENT :

Et vous avez l'intention de faire ça?
655

M. YVES ROCK :

Je pense que le document qui est disponible, je pense ça a été dans l'étape de l'approfondir et de le compléter. Il n'est pas complet.
660

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Si je comprends bien votre réponse, c'est le Conseil de bande qui a actuellement le document entre les mains. C'est ce qu'on doit comprendre?

665

M. YVES ROCK :

Normalement, il devrait avoir entre les mains ce document-là. Je pense que moi, mes dossiers, j'ai laissé au bureau quand je suis parti du conseil. Je pense que normalement... j'espère qu'ils ont fait un triage pour avoir ces documents-là. Puis je pense CLM, s'il a discuté avec le nouveau conseil, devrait fournir ces documents-là aussi.

670

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce qu'il y a actuellement des tractations, des négociations, des échanges avec le promoteur à travers vous ou...

675

M. YVES ROCK :

Pas...

680

LE PRÉSIDENT :

Actuellement, vous n'êtes pas en mesure de nous le dire?

685

M. YVES ROCK :

Non.

690

M. GILBERT PILOT :

On ne peut pas, on n'est pas une autorité reconnue.

LE PRÉSIDENT :

695

Non, c'est compris.

M. GILBERT PILOT :

700

C'est pour ça que dans le document...

LE PRÉSIDENT :

C'est le conseil qui a l'autorité de le faire.

705

M. GILBERT PILOT :

C'est ça. Comme vous pouvez le voir, dans le mémoire, on parle de la communauté Uashat Mani-Utenam et non Nikan Innu qui doit négocier.

710

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr.

715

M. GILBERT PILOT :

On n'a pas cette autorité-là.

LE PRÉSIDENT :

720

C'est clair.

M. YVES ROCK :

725

C'est sûr, nous autres, on établit ce qu'on a fait et, s'il y a une négociation, les conditions qu'il peut avoir à l'intérieur de ça, les préalables qu'il peut y avoir, s'il y a une négociation à travers tout ça, je pense qu'on n'ira pas donner un territoire juste pour le plaisir du promoteur. Ça, c'est sûr.

730

LE PRÉSIDENT :

Non. Je ne crois pas qu'il s'attende à ça.

M. YVES ROCK :

735

Je pense dans toutes les négociations qui ont lieu dans les territoires, je pense que la dernière personne qui a son mot à dire, c'est la population.

LE PRÉSIDENT :

740

Bien sûr.

M. YVES ROCK :

745 Moi, je peux bien discuter avec les promoteurs, mais je n'ai pas un mandat de fermer le dossier. C'est toutes des étapes. Pendant toute la durée de la négociation, la population devrait être impliquée et il devrait y avoir un mandat aussi.

LE PRÉSIDENT :

750 C'est clair.

 Monsieur Germain.

755 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

 Si j'ai bien compris, lorsque vous avez fait allusion à la consultation de la population, c'est que si l'entente avait cheminé, disons, c'est quoi, ça aurait été un genre de référendum dans la communauté qui aurait été envisagé à ce moment-là, quand vous parlez de consultation de la
760 communauté?

M. GILBERT PILOT :

 Ça, c'est évident, et on le souligne de toute façon dans le document, que ça prend une
765 démarche de validation de toute négociation qui peut être tenue entre la communauté et le promoteur.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

770 Je peux comprendre, étant donné que l'entente n'est pas publique, c'est difficile d'avoir des données précises. Par contre, il y a un point, par exemple, vous parlez au point 133, bon, vous faites un souhait que le projet serve de moteur, de développement humain et social du côté de la communauté, notamment en termes de la création d'emplois.

775 Quand vous dites: «un nombre d'emplois acceptable», est-ce qu'il y a moyen de savoir ce que ça peut être ce chiffre ou un ordre de grandeur, ou si ça faisait partie vraiment des aspects confidentiels des discussions?

M. GILBERT PILOT :

780 À ce niveau-là, les discussions qu'il y avait eues avant avec l'ancien conseil, je pense que les, comment je dirais ça, les pourcentages ou les contingentements n'ont même pas encore été définis. On était dans les principes généraux. On discute d'éducation, on discute de

785 formation, d'emploi, contrat, fonds communautaire, en tout cas tout était contenu là-dedans.

Et «acceptable», ça veut dire qu'il y a un minimum. Ça, c'est sûr qu'il y a un minimum, un plancher, qu'il ne faut pas aller plus bas que ça.

790 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

795 Dans le cadre justement si on veut poursuivre les aspects de la discussion avec le promoteur, de négociations entre votre nation et le promoteur, par rapport au processus gouvernemental, bien entendu, nous, le Bureau d'audiences publiques, nous nous situons à un endroit précis d'une procédure déterminée, c'est-à-dire la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*. Bien entendu, le BAPE essaie... d'ailleurs, vous en faites allusion dans votre mémoire, vous le mentionnez aussi en termes de souhait que le BAPE examine.

800 Effectivement, le BAPE a tendance à examiner, cherche à examiner les projets dans un sens large, utilise une notion large de l'environnement qui inclut le développement social, bien entendu. Mais notre travail à nous est très ponctuel dans le temps, c'est quatre mois. Avant ça, nous, nous étions affectés à d'autres dossiers; après ça, nous allons être affectés à d'autres dossiers.

805 Vos attentes face au BAPE, donc à nous, monsieur Samak et moi, dans le cadre de ça – parce que là on voit qu'on fait partie, nous, disons, on pourrait dire d'un casse-tête qui est très large, qu'il y a beaucoup d'éléments dedans, nous en sommes qu'un petit élément – vos attentes par rapport à nous, dans le cadre de nos travaux, parce que nous devons faire un rapport, qu'est-ce que vous attendez du BAPE à ce moment-ci?

810 **M. GILBERT PILOT :**

815 C'est clair et net que ce que nous attendons du BAPE... il faut peut-être avant préciser que dans une négociation, on ne peut pas demander au promoteur actuel de discuter de droits. Il n'a aucune autorité, encore moins de pouvoir de discuter, de reconnaître, d'éteindre quelque droit que ce soit ici sur le territoire. Ça, ça revient... il y a une autre table. Pourquoi l'autre table existerait, tu sais, Québec-Canada-Innus? C'est là que ça se discute, puis également aussi en termes de redevances.

820 Les attentes sont claires, dans le sens qu'un rapport du BAPE peut éclaircir le gouvernement. Exemple, ici dans une région comme la Côte-Nord, où le territoire est tellement fragmenté entre nous, entre communautés, il y a le Labrador, il y a le Québec, ces projets-là se déroulent sur des territoires vraiment qui font face en tout cas à du chevauchement.

Ça fait que je pense que le BAPE a quelque part peut-être l'occasion d'éclairer tout le

825 monde là-dedans et dire que les non-Autochtones, les CRÉ, les municipalités ou toutes les
commissions qui sont nées de la Loi 34 fasse en sorte qu'au niveau de l'environnement, par
exemple, que quelque part, là, les Innus et les gens de la région s'assoient et qu'ils soient
impliqués, participent à toutes démarches qui visent à protéger l'environnement, et même à
développer des mécanismes qui vont permettre au promoteur et aux gens de la région via un
830 organisme paritaire où les non-Autochtones sont... on aurait le même niveau de pouvoir qu'eux
autres.

Ça fait que ça, je pense que c'est capital pour nous qu'on soit représentés de cette façon-
là. Sinon, c'est la même chose pour le développement humain durable dont on parle.

835 Ça fait que je pense que Bloom Lake va, je suis sûr, initier un débat à partir de demain,
dans le sens où déjà il y a une position de l'autorité officielle et il y a une position des membres de
la communauté, des familles de la communauté qui ont sûrement une autre option comment ils
voient leur avenir ici sur le territoire et comment ils se voient à travers toute une machine
840 gouvernementale qui met en place des structures qui font en sorte que, des fois, on est tassés.

Ça fait que nous, on n'aimerait pas être tassés davantage. Et c'est ce qu'on veut du
BAPE, que quelque part il puisse souligner ce fait et que, là, ça n'implique pas seulement une
communauté autochtone, ça implique des villes, ça implique des compagnies, ça implique des
845 entrepreneurs de la région, ça implique tout. Ça fait que je pense qu'à ce niveau-là, nous, c'est
clair.

Là, je parlais d'environnement, on peut aller au-delà de tous les considérants qu'on a
dans le document.

850

M. YVES ROCK :

Peut-être dans la partie du mémoire 155, je pense que ça résume un peu ce qui vient
d'être dit.

855

LE PRÉSIDENT :

J'ai bien noté ça. Une dernière question, monsieur Pilot, monsieur Rock.

860

Vous n'êtes pas sans savoir qu'une autre Première Nation soeur de la Première Nation
Innue, la Nation Naskapie, a déjà saisi la commission. Ils font partie de la partie demanderesse
d'audience, ils ont déjà déposé un mémoire et eux aussi ont des attentes voisines aux vôtres.
Eux aussi comptent sur le fait que le projet soit aussi un moteur de développement, qu'ils soient
associés à sa réalisation et au transfert de compétence et savoir, tout comme vous.

865

Est-ce que vous voyez des contradictions quelconques entre vos attentes et les leurs?

M. GILBERT PILOT :

870 Ici dans le document, nous parlons, nous, notre position, on a privilégié le droit collectif, le droit collectif d'un peuple, de la Nation Innue. Et aussi, un droit collectif à un moment donné ne peut pas avoir de frontière. Et le danger dans cette région, comme je l'ai dit, il y a une fragmentation du territoire terrible. On est chevauchés par Mingan, les Naskapis, ça fait que je pense que le droit collectif, au sens qu'on lui donne, nous, c'est vraiment l'ouverture.

875

Moi, en tant qu'individu, le droit individuel, je le laisse tomber quand il s'agit de titre innu ou bien non de territoire. C'est impossible que je détiens un titre à moi tout seul. Ce n'est pas, je dirais, dans mes valeurs traditionnelles ou historiques. Les Innus, ils voyageaient ensemble. La rivière, quand elle descend, il ne dit pas: «Ça c'est Pilot, ça c'est Rock ou ça c'est...» Non, il descend.

880

LE PRÉSIDENT :

Donc, votre principe d'ouverture demeure le principe guide.

885

M. GILBERT PILOT :

C'est indissociable à tout ce qui peut survenir après.

890

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Oui, Monsieur Rock.

M. YVES ROCK :

895

C'est sûr, au cours du processus de négociation qu'on s'est donné, c'est sûr qu'on a travaillé avec d'autres communautés. On a impliqué d'autres communautés, c'était peut-être pour régler cette partie-là qu'on discute.

900

Tu sais, on s'est dit: «Dans tous les projets qu'il y a autour de la communauté, soit hydroélectriques ou miniers – on s'est dit – pourquoi pas se mettre ensemble, de se mettre en position de force de négociation.»

905

C'est sûr qu'on a essayé au moins deux, trois rencontres avec d'autres chefs d'autres communautés, mais je pense que le délai était trop court pour essayer de trouver une entente que tout le monde soit à l'aise dans ce processus-là. C'est sûr que ça aurait réglé bien des situations de conflit à l'intérieur des territoires qui se chevauchent.

LE PRÉSIDENT :

910

Oui.

M. YVES ROCK :

915

Je pense que c'était pour ces raisons-là qu'on s'est dit: «On va essayer de s'entendre avec les autres communautés de mettre tous les projets ensemble et de les négocier ensemble avec une même équipe.» Mais qu'est-ce que tu veux, ça n'a pas donné ce qu'on voulait avoir par tout le monde qui était assis à la table.

920

LE PRÉSIDENT :

D'accord, je comprends. Alors, Monsieur Rock, Monsieur Pilot, merci beaucoup. C'est très apprécié.

925

On va prendre une pause de quinze minutes. On reprend à 8 h 30.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

930

LE PRÉSIDENT :

Nous allons reprendre avec le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord. Bonsoir Monsieur Caron.

935

M. SÉBASTIEN CARON :

Bonsoir, Monsieur le Président, Monsieur le Coprésident! Monsieur Germain, je crois qu'on s'était vu, vous aviez fait l'audience publique sur les levées sismiques.

940

LE PRÉSIDENT :

Attendez parce que là on n'entend pas. Je vous invite à garder le silence et à venir prendre vos places, s'il vous plaît.

945

Alors, reprenez, Monsieur Caron.

M. SÉBASTIEN CARON :

950

Oui, je crois que j'avais rencontré monsieur Germain lors de l'audience publique sur les

levées sismiques dans le Golfe du Saint-Laurent.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

955 En 2004.

M. SÉBASTIEN CARON :

960 Tout à fait.

Bonsoir tout le monde! En fait, je vais présenter le mémoire du Conseil régional de l'environnement. Je ne vais pas le lire, je vais présenter les faits saillants, disons, comme vous avez déjà pu en prendre connaissance.

965 **LE PRÉSIDENT :**

On l'a lu attentivement.

M. SÉBASTIEN CARON :

970 Donc, je vais commencer peut-être par une petite introduction pour présenter un peu l'organisme parce que ce n'est pas nécessairement un organisme qui est connu par tout le monde. Les conseils régionaux de l'environnement, c'est un regroupement d'organismes régionaux. Il y en a dans seize des dix-sept régions du Québec. La seule région où il n'y en a pas, c'est le Nord du Québec.

975 La raison est particulièrement simple, c'est que pour qu'il y ait des conseils régionaux de l'environnement, ça prend une masse de groupes environnementaux soit locaux ou sous-régionaux qui, à ce moment-là, forment eux-mêmes leur propre Conseil régional de l'environnement, et il n'y a jamais eu vraiment d'intention des groupes du Nord du Québec pour former un Conseil régional de l'environnement. Ça viendra probablement dans les prochaines années, disons.

980 Notre intérêt pour le projet, évidemment on s'intéresse à tous les projets de développement qui se passent dans la région de la Côte-Nord. Donc, notre territoire, c'est le territoire de la région administrative qui va de Tadoussac à Blanc-Sablon, en passant par la région de Caniapiscau.

985 À ma connaissance, c'est le premier projet minier, disons d'installation d'une mine, auquel on participe puisqu'on est un organisme qui est relativement jeune, on a fêté notre 15^e anniversaire cette année. Donc, il a fallu quand même dans un délai très court parcourir la documentation du projet et prendre une position.

995 Le Conseil régional de l'environnement, et c'est un point que nous tenions à spécifier dans le mémoire, le domaine minier, c'est quand même un domaine qui est important sur la Côte-Nord. On parle de 30 %, je crois, autour de 30 % des expéditions minérales du Québec qui proviennent de la région. Donc, c'est un domaine qu'on suit de près.

1000 Et évidemment on a, au fil des années, quand même pris des positions sur ce que c'est le domaine minier par rapport à nos objectifs de développement durable. Donc, le premier point de notre mémoire portait justement sur cet aspect-là.

1005 Parce qu'on sait qu'il y a beaucoup de débats entourant le développement durable. C'est des termes qui sont utilisés, je dirais, de tous bords et de tous côtés. Souvent, c'est des termes qui sont galvaudés, qui perdent leur sens même.

1010 Et ce débat-là inclut des débats sur l'utilisation des ressources non renouvelables dans la mesure où évidemment, le développement durable, ça suppose un développement qui va permettre aux générations futures de se développer. Il faut quand même que ces générations-là aient à leur disposition des ressources. Et évidemment, quand on parle de ressources non renouvelables, donc c'est des ressources dont l'utilisation a une fin prévisible à plus ou moins long terme. Donc, plus on en récolte, disons, et plus la fin sera rapprochée.

1015 Donc, dans la première partie du mémoire, c'est un peu ce qu'on expliquait, c'est que c'est difficile, de la façon dont on voit les choses aujourd'hui, la surconsommation qu'on constate entre autres dans les pays occidentaux, de croire qu'un projet comme celui-là n'est pas un projet qui va viser à répondre à la surconsommation justement, dans la mesure où les 20 % de plus riches de la planète consomment 80 % des ressources qui sont récoltées présentement.

1020 Donc, c'est un premier constat. C'est que probablement que, peu importe le projet, probablement qu'un projet de mine de fer présentement ça répond à une demande qui est, disons, excédentaire par rapport à ce que la terre peut donner à long terme.

1025 Mais pour focuser principalement sur le projet, donc je vais parler un peu des aspects environnementaux qui nous inquiétaient, où on avait des préoccupations.

1030 Le premier point, c'est la qualité de l'eau, la question de la qualité de l'eau qui a été abordée grandement dans l'étude d'impact. Puis ce qui nous préoccupait principalement là-dedans, c'était au niveau de la question du traitement des eaux usées, entre autres, des eaux de procédé ou même des eaux de neige et des eaux de pluie.

On sait que le promoteur s'est engagé à plusieurs reprises dans l'étude d'impact à mettre en place des infrastructures de traitement si c'était nécessaire. Donc, nous, ce qui nous

1035 inquiète, c'est de savoir comment on va mesurer que c'est nécessaire. Donc, c'est le suivi au niveau de la qualité de l'eau. Puis on comprend que normalement, ce qu'on fait, c'est qu'on doit suivre, par exemple, la qualité de... en tout cas, différents éléments dans l'effluent final pour voir si la qualité de l'eau va être affectée ou non.

1040 On aurait préféré nettement qu'il y ait des installations de traitement. Maintenant, on comprend qu'il y a une question de coût à ça et que le promoteur prévoit que son effluent va respecter les normes et les objectifs environnementaux de rejet. Donc, il faudrait s'assurer qu'il y ait un suivi rigoureux non seulement de l'effluent mais aussi...

1045 Il y a toujours deux choses qu'on regarde, quand on regarde les impacts environnementaux. Il y a l'approche normative; donc, on respecte les normes, on respecte les objectifs. Mais nous, ce qu'on veut s'assurer, c'est que même si les normes, les objectifs sont respectés, parfois on peut avoir des impacts environnementaux importants.

1050 Donc, ce qu'on veut s'assurer, c'est que même s'il y a respect de ces normes-là, que le milieu récepteur, la qualité de l'environnement dans le milieu récepteur soit conservée ou maintenue. Donc, il faudrait aussi qu'il y ait un suivi non seulement de l'effluent mais du milieu récepteur. Donc, c'est un peu la position qu'on a au niveau de la qualité de l'eau.

1055 Un autre élément qui nous interpellait, disons, c'était la question de la qualité de l'air. Il y avait aussi beaucoup d'éléments préoccupants, entre autres au niveau de l'émission de poussière et de différents polluants. Donc, on recommandait de procéder à un suivi de la qualité de l'air dans les zones les plus à risque afin de pouvoir mettre en place des mesures correctives si la qualité de l'air est altérée de manière trop importante.

1060 On pensait, entre autres, à un suivi au niveau des endroits où il y a des résidences, donc pour s'assurer que les gens qui vivent dans les communautés près du site puissent bénéficier d'une qualité d'air, disons d'un air de qualité. C'est un peu l'idée.

1065 Au niveau de la pollution atmosphérique, il y a des émissions de gaz à effet de serre. Malheureusement, je ne pouvais pas être à Fermont et j'ai eu quelques difficultés à écouter la Web diffusion. Donc, il y aurait eu peut-être une question à poser à ce niveau-là.

1070 Mais il reste que le promoteur mentionnait au tableau 3.16 à la page 3-38 des émissions annuelles de CO₂ d'environ 35 000 tonnes par année. Comme je le mentionne dans le mémoire, c'est difficile pour nous d'évaluer un impact réel de cette production-là puisqu'on n'a pas vraiment de comparable.

1075 Dans la mesure où, par exemple, si on va dans des banques de données comme ça de *Polution watch*, par exemple, on se rend compte que les autres industries minières de la Côte-Nord produisent entre 500 000 et 1 million de tonnes de gaz à effet de serre de façon annuelle,

alors que là on parle de 35 000. Donc, probablement qu'on n'est pas sur les mêmes bases de calcul.

1080 Autre chose, c'est que, bon, j'en comprends aussi que le promoteur, étant donné qu'il y a un projet de mine et une usine au niveau de... il n'y a pas d'usine de bouletage, disons, il y a une usine pour produire du concentré de fer, donc il n'y a pas la transformation peut-être qu'on retrouve dans d'autres industries, ce qui fait que ça peut aussi jouer sur les chiffres.

1085 Donc, les questions qu'on se pose, c'est, bon: à quelle activité ces produits-là vont être destinés? Est-ce que le produit sera lui-même générateur de gaz à effet de serre, le produit qui sera fait à partir de ce métal-là? Quelle proportion du produit sera éventuellement recyclée, etc.?

1090 Donc, ce qu'on dit, c'est que finalement pour avoir un portrait juste au niveau environnemental, mais surtout au niveau des gaz à effet de serre, il faudrait avoir une analyse cycle de vie du produit. Puis on comprend que c'est hors de la portée du promoteur de faire ça. Cependant, en compartimentant, disons, ces projets-là et en n'évaluant pas l'ensemble des impacts, c'est difficile de se prononcer sur les impacts réels. C'est un peu la position du Conseil régional par rapport à la production de gaz à effet de serre.

1095 Maintenant, le point qui nous préoccupe le plus, c'est au niveau des infrastructures municipales de la Municipalité de Fermont. Pour nous, il y a un problème sur lequel on travaille présentement et la plupart des groupes environnementaux au Québec travaillent sur ce point-là, c'est la question des cyanobactéries.

1100 Puis on sait que présentement le lac Carheil à Fermont, qui est le milieu où on rejette les eaux usées de la municipalité, a depuis plusieurs années, mais au moins trois, qui sont répertoriées par le ministère Développement durable, Environnement et Parcs, trois années où on a enregistré des blooms de cyanobactéries.

1105 Ce qui est très inquiétant dans la mesure où c'est l'endroit le plus septentrional où on retrouve des blooms de cyanobactéries au Québec. Ça prend quand même une certaine chaleur de l'eau généralement pour générer ce genre de blooms-là. Donc, ça nous indique qu'il y a un dépassement assez important de la capacité de support de ce milieu-là.

1110 Et donc, on considère qu'il y a beaucoup de travail à faire avant de permettre des projets qui vont amener une augmentation substantielle de la population, du travail, que ce soit par le... on comprend que c'est peut-être hors de la portée du promoteur encore une fois, que ce soit le gouvernement ou la municipalité ou la MRC qui mette des efforts pour, disons, enrayer cette problématique-là avant d'amener des gens et d'aggraver le problème.

1115 Parce que c'est quand même surprenant qu'une communauté qui n'est pas tellement

nombreuse puisse avoir un impact. Parce que c'est un peu la façon dont on le mesure, c'est-à-dire que les cyanobactéries, c'est une mesure très visuelle et très facile à faire d'un impact que peut avoir une communauté ou une activité sur un milieu. Donc, c'est le point principal de notre mémoire. C'est ce qui nous préoccupait le plus.

Maintenant, au niveau des aspects socio-économiques, le Conseil régional est conscient que c'est un projet qui aurait énormément d'impacts socio-économiques si ce projet-là voit le jour. On parle d'environ 400 M\$, qui devrait amener des retombées économiques importantes pour le milieu immédiat mais aussi pour l'ensemble de la région. Puis les aspects économiques du projet sont quand même bien décrits dans l'étude d'impact.

Cependant, il y a un point qui nous apparaissait plus problématique, c'était la question des aspects sociaux du projet, dans la mesure où le promoteur envisageait de déplacer ses employés par pont aérien de quatorze jours en quatorze jours, d'amener les gens là-bas pour travailler, les ramener à l'extérieur de la région ou à l'extérieur de la région immédiate du projet pendant la période de pause de quatorze jours.

Pour nous, on voit difficilement comment ce type de stratégie va amener un développement de la communauté de Fermont, dans le sens où évidemment les retombées économiques ne vont pas bénéficier de façon importante à la communauté, dans la mesure où les gens vont partir et vont aller dépenser leur salaire, bon, à Sept-Îles, à Québec, à Montréal. Ça reste à voir. Donc, ce point-là nous amenait certains questionnements, disons.

Puis on écrivait donc dans le mémoire, pour le lire, le CRECN demande au promoteur de revoir sa stratégie et de mettre en place des mesures concrètes pour favoriser la rétention de la main-d'oeuvre en s'impliquant, comme il se doit, dans le développement de la communauté d'accueil de son entreprise.

Le promoteur devrait également considérer sérieusement, si son projet se concrétise, investir financièrement dans les projets locaux et régionaux afin de remplir sa mission sociale. La création de fonds communautaires, culturels, environnementaux ou la participation à des fonds existants peut permettre de compenser en partie les impacts environnementaux et sociaux d'un projet et en assurer un développement plus durable.

Dans ce sens-là, je crois aussi que ça rejoint les préoccupations des gens qui sont venus présenter en deuxième, dans la mesure où ils parlaient effectivement d'investissements communautaires, de travailler avec les communautés pour un développement plus durable. C'est un peu l'objectif qu'on avait à ce niveau-là.

Je pense que ça fait le tour de la position du Conseil régional de l'environnement.

LE PRÉSIDENT :

1160 Tout à fait, ça couvre bien le mémoire. Merci beaucoup, Monsieur Caron.

Monsieur Germain.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

1165 Merci, Monsieur Caron. J'ai peut-être trois questions. La première, qualité de l'eau, je vais procéder dans l'ordre de votre mémoire, la qualité de l'eau.

1170 Bon, effectivement, je crois que, comme c'est ressorti en première partie d'audience, monsieur McKenzie avait adressé une question à savoir : s'il y a des Innus qui sont dans le secteur, et notamment en amont ou en aval du point de rejet de l'émissaire du système de traitement, est-ce que la santé d'un Innu qui voudrait s'approvisionner en eau dans le secteur pourrait être mise en danger ou à risque.

1175 Donc, c'est effectivement un aspect que la commission va examiner attentivement, cet aspect-là au sujet non seulement des objectifs de rejet mais aussi d'éventuelle consommation d'eau dans ce secteur-là. Soyez assuré que ça, nous allons le regarder.

1180 Et, bien entendu, la logique est là aussi pour des programmes de suivi rigoureux, compte tenu des enjeux potentiels ou des engagements du promoteur. Ça, ce n'était pas une question, mais disons pour vous dire effectivement que nous allons le regarder attentivement.

1185 Pour ce qui est encore de la qualité de l'eau, les infrastructures municipales, un autre point, je pense, qui est pertinent, que vous touchez, ça concerne le traitement des eaux usées municipales. Bien entendu, notre mandat n'est pas d'examiner la gestion de la Ville de Fermont, mais ça reste que c'est un impact connexe, éventuel, à savoir : est-ce que la municipalité est en mesure de traiter adéquatement les eaux usées?

1190 Ce qu'on sait actuellement, c'est que le système serait plus apparenté à un système primaire, traitement primaire seulement à Fermont. Il y aurait seulement un tamis et un décanteur, ce que j'en comprends. De toute façon, on a posé des questions pour en comprendre plus, avoir plus de détails sur le système. Alors, ça aussi, je peux vous confirmer, on va regarder attentivement également.

1195 Parce que le BAPE joue un rôle conseil aussi face au gouvernement, dire : bon, bien, il y a un enjeu à ce niveau-là. Ça peut requérir des investissements substantiels, qu'il y ait le projet du lac Bloom ou pas. Effectivement, si l'usine doit être mise à niveau, elle doit être mise à niveau, peu importe le projet.

1200 **M. SÉBASTIEN CARON :**

Si vous me permettez d'intervenir...

1205 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Oui.

1210 **M. SÉBASTIEN CARON :**

En fait, ce point-là, c'est un point sensible pour nous et on a eu des discussions, en fait, avec le ministère sur ce point-là. Et ce qui nous apparaît inquiétant, c'est qu'effectivement les montants sont énormes si on veut enrayer la problématique. Et la crainte qu'on a, c'est qu'il y a parfois des décisions économiques qui font en sorte que, bien, en fait, on coupe la poire en deux, dans le sens où on fait un compromis. Puis je pense qu'il n'y a pas de compromis à faire quand on a des problématiques de ce type-là, surtout dans des régions où on ne devrait pas en avoir.

1215 Il y a dans Les Laurentides des lacs qui subissent, je dirais, des abus depuis les années 20 et 30, où on commence à voir les impacts de ces sévices-là. C'est difficile à comprendre comment un lac dans une région aussi nordique, sur une période qui est relativement courte, on parle quand même de peut-être une cinquantaine ou soixantaine d'années, a pu subir ce genre d'impact là.

1220 Puis on sait que, en fait on a des indications que les sommes sont extrêmement élevées, comme je le disais, puis on craint que la décision qui soit prise soit une décision de compromis qui ne nous permette pas même actuellement d'atteindre les objectifs de rejets environnementaux.

1225 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Ça fait partie des OER qui peuvent s'appliquer éventuellement pas seulement au promoteur mais à la municipalité. En tout cas, c'est un autre aspect, je crois, qui est important.

1230 L'autre aspect, au sujet du logement, vous parlez de mesures concrètes, qu'est-ce que vous entendez par «mesures concrètes» pour le logement?

1235 **M. SÉBASTIEN CARON :**

En fait, les mesures concrètes pour favoriser la rétention de la population, quand on en traite, ce n'est pas uniquement une question de logement. Je pense que les entreprises, notamment quand il y a des projets aussi gros que ça, ont un rôle à jouer dans le

1240 développement des communautés. Puis je pense que historiquement, généralement les entreprises prenaient ce rôle-là à coeur.

Et, bon, on peut penser, on a des beaux exemples sur la Côte-Nord. Les municipalités ont été bâties pratiquement par des entreprises qui, dans les années suivantes, disons, suivant
1245 l'installation, après quelques dizaines d'années se sont retirées en tout cas de certains de ces mandats sociaux là. On peut penser à toutes les installations sportives, à un paquet de choses.

Et je pense que pour créer de la qualité de vie, il faut que les entreprises s'investissent dans les aspects sociaux, communautaires, éducatifs pour que les gens veuillent s'installer dans une région comme la Côte-Nord. C'est un peu ça le point de vue.

1250

LE PRÉSIDENT :

Une dernière question, Monsieur Caron. Concernant les émissions de gaz à effet de serre, etc., et les rapports, et l'analyse à travers l'ensemble du cycle de vie, vous dites que c'est
1255 difficile d'évaluer ça parce que nous ne savons pas le concentré de fer va faire quoi, on va faire quoi avec après.

Alors, c'est de l'information d'ordre général, on sait que le grand moteur maintenant du marché du fer au monde, c'est la Chine et, après, l'Inde. On sait aussi que 60 % de la
1260 consommation de produits de fer dans ces deux pays est consacrée au développement domiciliaire, plus précisément pour améliorer les conditions domiciliaires des très grands nombres de Chinois et des Indiens, les deux pays ayant le taux de... bien sûr, il y a énormément des problèmes, mais l'Inde a produit une classe moyenne aussi grande que la population de l'Europe en vingt ans.

1265

Alors, compte tenu que les finalités impliquent l'amélioration des conditions sociales des très grands nombres de citoyens Chinois et Indiens, est-ce que vous estimez ça compatible avec le développement durable ou pas?

1270 **M. SÉBASTIEN CARON :**

En fait, je m'attendais à cette question-là, je vais vous avouer. Souvent, on s'attend à des questions.

Bien, la problématique, je crois, n'est pas là. Je pense, comme je l'expliquais tout à l'heure, il y a quand même les 20 % les plus riches de la planète qui consomment 80 % des
1275 ressources présentement. Puis je pense que c'est juste une question mathématique, dans le fond. C'est que ce qu'on consomme en trop en Occident, on pourrait, en fait, moins en consommer et il y en aurait pour tout le monde.

1280

1285 Donc, c'est d'ailleurs pour ça que présentement il y a beaucoup de groupes qui utilisent l'expression «régression durable» plutôt que «développement durable». Parce que pour faire de la place justement au développement des communautés les plus pauvres ou des régions les plus pauvres, je pense qu'il faut qu'il y ait d'autres régions qui se serrent la ceinture, puis ce n'est malheureusement pas le cas présentement.

LE PRÉSIDENT :

1290 D'accord. Merci beaucoup, Monsieur Caron.

M. SÉBASTIEN CARON :

C'est moi qui vous remercie.

1295 **LE PRÉSIDENT :**

Très apprécié. J'invite maintenant madame Lorraine Richard, députée de Duplessis, de venir prendre la parole. Madame la Députée, bonsoir.

1300 **Mme LORRAINE RICHARD :**

Monsieur le Président, monsieur le Vice-président, bonsoir. Bienvenue chez nous.

1305 Depuis 2003, je représente la circonscription électorale de Duplessis à l'Assemblée nationale. Ce comté, qui compte environ 50 000 personnes, s'étend du secteur de rivière Pentecôte à Blanc-Sablon, en passant par l'Île d'Anticosti, Fermont, Schefferville. Sept communautés autochtones s'y retrouvent également: Uashat Mani-Utenam, Mingan, Natashquan, Romaine, Pakuashipi, Matimekosh, Kawawachikamach. Duplessis couvre un territoire de 205 000 kilomètres carrés.

1310 Les grands aménagements hydroélectriques, l'exploitation des mines et de fer et de titane sont à la base même du développement de cette région. Bien que l'économie régionale repose encore aujourd'hui sur l'exploitation et la transformation des ressources naturelles, l'inventaire géologique complet du territoire pourrait révéler encore bien des surprises. Bien des richesses restent encore à découvrir.

1315 C'est pourquoi avec un indice de développement économique inférieur à la moyenne des régions québécoises, un fort taux de chômage et un sol migratoire important, j'accueille toujours avec un grand intérêt tout nouveau projet de développement sur mon territoire.

1320 L'ouverture et l'exploitation d'une mine de fer à proximité de la Ville de Fermont projetée par la Consolidated Thompson sera, à mon avis, bénéfique pour l'économie, l'emploi, et ce,

pour l'ensemble des communautés qui se partagent ce territoire avec un minimum d'impacts environnementaux négatifs.

1325

Au niveau de l'économie, les études de préféabilité et de faisabilité ayant produit des résultats intéressants, ce projet amènerait des retombées considérables et à longue durée pour la région de la Côte-Nord, mais également pour l'ensemble du Québec.

1330

Dans une perspective d'exploitation de vingt ans, les opérations de la mine métallifère profiterait à l'économie locale mais également à l'échelle régionale, puisque les installations ferroviaires et portuaires de Wabush et de Sept-Îles pourraient être mises également à contribution.

1335

Sur la Côte-Nord, l'emploi, c'est très important et, dans chaque petite municipalité, encore plus comme une ville comme Fermont. La compagnie prévoit créer 250 nouveaux emplois permanents lors des opérations régulières et environ 400 emplois en phase de construction. Pour combler ces emplois, la compagnie favorisera dans la mesure du possible les résidents de la région et les membres des Premières Nations.

1340

Nous le savons, et nous l'avons vu tout au début de la commission, nous sommes deux peuples et nous avons à partager un même territoire. Et on le sait, le site envisagé pour l'exploitation de la mine de fer est contigu et même utilisé par les peuples autochtones. Loin de moi l'idée de prendre position ici sur les négociations territoriales des Premières Nations.

1345

Certes, la présence d'infrastructures et des activités minières perturberont la fréquentation du territoire par la communauté innue. Cependant, le site sur lequel la compagnie travaillera semble avoir réduit au minimum tous les impacts. L'ouverture des représentants de la compagnie à la discussion avec les communautés autochtones me laisse un bon espoir de règlement et d'entente mutuels.

1350

Dans le cadre de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction des évaluations d'environnement du BAPE statuait, le 4 mars dernier, sur la recevabilité de l'étude d'impact et donnait l'avis favorable à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour entreprendre l'étape d'information et de consultation publiques.

1355

Dans ladite étude préparée par la firme Genivar, on jugeait un niveau acceptable les impacts anticipés compte tenu des mesures d'atténuation qui seront mises en place. Ces mesures engloberont l'ensemble des plans environnementaux tant du côté de la qualité de l'air, des sols, des régimes hydrauliques, des eaux de surface et souterraines, de la végétation ainsi que de la faune.

1360

1365 En conclusion, dans l'ensemble, le projet de la Consolidated Thompson entraînera des impacts négatifs de faible importance, voire non significatifs. Des efforts considérables ont été ainsi faits par les entrepreneurs pour limiter ou compenser les inconvénients afin de rendre les exigences des instances gouvernementales acceptables.

1370 À ma lecture de l'ensemble du projet et documents déposés, je constate qu'il engendrera des impacts plus positifs très importants, création d'emplois, stimulation de l'économie. Le cas échéant, je suis encouragée par la mise sur pied d'un programme de surveillance et de suivi environnementaux et de gestion des risques d'accidents par des mesures de contrôle et plan d'urgence.

1375 Pour ces raisons, j'accueille très favorablement le projet d'exploitation de la mine de fer au lac Bloom par la compagnie Consolidated Thompson et souhaite sa mise en chantier le plus rapidement possible.

LE PRÉSIDENT :

1380 Madame Richard, très apprécié, merci beaucoup.

Monsieur Germain.

1385 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Merci, Madame Richard. J'aurais une question pour vous.

1390 Tout à l'heure, j'ai fait allusion avec monsieur Caron du Conseil régional de l'environnement à la Ville de Fermont. Disons que c'est une préoccupation, on s'aperçoit, bon, Fermont a été bâti en 75. On a pu constater, c'était la première fois que j'allais à Fermont à la fin du mois d'août, disons les installations municipales, en partie du moins, semblent un peu vieillissantes. On sait que les réglementations en matière de traitement des eaux usées se sont resserrées. Ça peut survenir que la Ville doive faire des investissements substantiels, indépendamment du projet du lac Bloom.

1395 De votre côté, est-ce que vous avez été saisie du dossier, des besoins éventuels de la Ville de Fermont en matière de mise à niveau de ses infrastructures de services publics?

1400 **Mme LORRAINE RICHARD :**

1405 Je vous dirais que c'est un dossier que j'ai discuté avec la mairesse de Fermont, il y a à peu près un an et demi, et elle poursuivait ses démarches. Il faut dire qu'aux Affaires municipales, vous dites vous-même, vous vous êtes rendu à Fermont, c'est la première fois.

1410 Quand je vous dirais qu'en 2007, on se retrouve sur mon territoire et qu'on n'a pas accès à l'eau potable, vous vous imaginez, bon, combien même au niveau sanitaire, que ce soit les égouts et tout ça, souvent ce n'est pas fait de façon conforme, ça ne respecte pas les normes environnementales. Et je vous dirais qu'on a toute une partie de mon territoire que, au niveau de l'environnement, vous auriez un travail pour plusieurs années.

1415 Mais c'est sûr que j'ai entendu les commentaires tantôt, et c'est un dossier qui est très préoccupant, surtout quand une ville, bon, monoindustrielle comme Fermont où on voit des projets comme la Consolidated Thompson arriver chez nous. Moi, je suis convaincue que, bon, et j'y crois moi au projet, que si le projet voit le jour, je suis convaincue de l'apport important du ministère des Affaires municipales pour rendre conforme les installations, parce qu'on va arriver avec des nouvelles familles.

1420 Même présentement à Fermont, sans que Consolidated Thompson y soit implantée, on fait face à une pénurie du logement parce que les gens y demeurent de plus en plus longtemps. Donc, il faut rendre aux normes les installations sanitaires.

1425 Mais je vous dirais que la mairesse de Fermont, madame Pelletier, était en contact avec les Affaires municipales sur ce dossier, comme il y en a, je vous dirais, des centaines au Québec.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

1430 Nous allons la rencontrer jeudi soir. On aura l'occasion de revenir sur ce sujet-là pour voir. Parce que, éventuellement, ça peut apporter des contraintes la mise à niveau des infrastructures. Le délai pourrait éventuellement poser des problèmes, si on pense par exemple que l'ouverture de nouvelles rues pourrait être refusée parce que l'usine n'est pas à niveau, non-extension au réseau d'égout.

1435 Alors, je pense que c'est important de regarder cette question-là parce que, effectivement, ça pourrait contraindre le projet indépendamment de la volonté de tout le monde.

Mme LORRAINE RICHARD :

1440 Je vois votre préoccupation. Mais pour moi, ce n'est pas une contrainte sévère à la mise en place, bon, même de la mise en valeur, si on veut, par rapport à la compagnie, la mise en place du projet dans toute sa phase.

1445 Écoutez, on a vu des projets, et je pense qu'il y a beaucoup de gens qui en ont fait mention, et quand vous allez aller à Fermont, les gens vont vous en faire part, la Côte-Nord vit de grands projets. On a su s'adapter. On a su se placer aux normes. Nos compagnies, je vous dirais, ont su s'adapter elles aussi. On n'avait pas les mêmes normes environnementales il y a

même dix ou quinze ans et, je veux dire, les compagnies ont été capables de s'adapter.

1450 Et je ne vois pas comment, parce qu'ils éprouvent des problèmes au niveau de la
Municipalité de Fermont, ça pourrait mettre en péril tout développement.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

1455 Pas la mettre en péril, mais ça pourrait éventuellement poser... bon, le projet se fait, ça
pourrait éventuellement poser des contraintes au promoteur, par exemple, s'il veut construire des
logements. Pour ça, il faut ouvrir des nouvelles rues et les certificats d'autorisation ne viennent
pas parce que, par exemple, l'usine d'épuration n'est pas aux normes. Donc, les ministères ne
veulent pas permettre de nouvelles ouvertures de rues. Ça peut poser des contraintes qu'il faut
1460 peut-être essayer d'anticiper. C'était le sens de ma question.

Mme LORRAINE RICHARD :

1465 J'ai compris le sens de votre question. Je vous dirais que toute contrainte dans la région
peut être surmontable à cette étape-là. Je ne connais pas tout l'échéancier au niveau du projet de
la Consolidated Thompson, mais écoutez, je vous dirais qu'on est capables de faire des routes,
on est capables de faire des égouts, des aqueducs et de les amener, bon, aux logements ou
que ce soit des résidences ou commercial.

1470 Et je suis allée plusieurs fois à Fermont. Je vous dirais que c'est sûr qu'il y a une
contrainte, il y a une contrainte sévère au développement du nord, c'est la route 389. Mais est-ce
qu'on va se priver de développement minier important, qui est créateur de richesse et d'emplois,
parce que la Côte-Nord n'est pas aux normes au niveau de ses infrastructures municipales ou
routières?

1475 C'est tout un territoire qui n'est même pas encore... je vous l'ai dit, au niveau des
ressources, que ce soit minières ou autres, on a une richesse. Toute la Basse-Côte-Nord encore
ne mène pas d'expertise à ce niveau-là sur des sites qui pourraient être intéressants. Donc, je
trouverais ça très dommage.

1480 Moi, ce qu'est mon rôle, ce que je m'engage à faire et ce que je me suis engagée depuis
2003, c'est d'aller à Québec, à l'Assemblée nationale, de représenter ces gens-là, de voir les
différents ministères, de voir les différents ministres et dire que ça me prend des infrastructures
routières municipales adaptées pour amener les entreprises chez nous. Et quand je vois un projet
1485 comme celui-là prendre le jour, vous comprenez combien je peux le défendre bec et ongles parce
que je crois à ma région.

Et j'en ai fait mention, puis je n'ai pas voulu m'attarder, je vous l'ai dit, on est deux
peuples qui partagent un territoire et il faut s'adapter aux réalités d'aujourd'hui. Et je pense que

1490 ce projet-là est autant bon pour la population autochtone que non autochtone. Moi, ce que je
veux, c'est que mon territoire se développe et qu'on habite mon territoire.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

1495 C'est clair. Je vous remercie.

Mme LORRAINE RICHARD :

Merci.

1500

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Madame Richard.

1505

J'invite maintenant les représentants, monsieur Luc Dion, Corporation de promotion
industrielle et commerciale de Sept-Îles; monsieur Ghislain Lévesque, monsieur le maire de la
Ville de Sept-Îles; monsieur Denis Cléments et monsieur Denis Smith, Chambre de commerce de
Sept-Îles; et peut-être autre représentant qui est écrit devant moi, le Conseil local de
développement de la MRC de Sept-Rivières. Alors Messieurs, on vous entend, merci beaucoup
1510 d'être venus.

M. GHISLAIN LÉVESQUE :

Bonjour, Monsieur le Président.

1515

LE PRÉSIDENT :

Et présentez-vous d'abord quand vous prenez la parole.

1520

M. GHISLAIN LÉVESQUE :

Ghislain Lévesque, maire de la Ville de Sept-Îles et préfet de la MRC de Sept-Rivières.

1525

Alors, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, bienvenue dans un premier
temps à Sept-Îles, mais aussi bienvenue dans la plus grande région productive de minerai de fer
au Canada. C'est un plaisir pour nous de vous recevoir et de participer à cette commission.

1530

Alors, vous n'êtes pas sans savoir que le développement des ressources naturelles sur la
Côte-Nord est un enjeu très important pour notre développement, c'est là depuis des décennies,
et le projet du lac Bloom ne fait pas exception à cela dans notre cheminement de

diversification et de développement.

1535 Alors, évidemment, tout notre développement sur la Côte-Nord se fait selon un concept, comme vous avez déjà tout entendu au préalable, dans une approche de développement durable, et ces paramètres-là pour nous sont très importants et ça nous guide dans notre cheminement.

1540 Alors ce soir, je suis accompagné, comme vous l'avez dit si bien tout à l'heure, du président de la Corporation industrielle et commerciale, monsieur Luc Dion; du directeur général de la Corporation, monsieur Denis Cléments; du président de la Chambre de commerce de Sept-Îles, monsieur Denis Smith. Et il y a également dans la salle quelques grands entrepreneurs dans le domaine de la construction qui oeuvrent sur l'ensemble du territoire.

1545 Alors, mes collègues vont vous entretenir sur notre capacité d'accueil de nouvelles entreprises, sur notre potentiel de développement, notre potentiel de réaliser ces projets-là. Et aussi, on va sans doute et sûrement toucher sur la nécessité et l'obligation collective pour les Allochtones de cohabiter en harmonie avec les communautés autochtones.

1550 Alors, sans plus de préambule, je vais laisser la parole à monsieur Denis Cléments, directeur de la Corporation industrielle et commerciale.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Cléments.

1555 **M. DENIS CLÉMENTS :**

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, un peu comme les autres, on ne fera pas la lecture du mémoire. On va juste sortir les éléments forts, si on veut, à l'intérieur.

1560 Donc, premièrement, nous désirons confirmer, si on veut, notre appui au promoteur dans les démarches qu'ils font actuellement pour la réalisation de leur projet. Un peu comme madame Richard le mentionnait tantôt, la région de la Côte-Nord, le développement minier existe depuis plus de cinquante ans. Donc, c'est une expertise qu'on possède. Il y a déjà des infrastructures en place. C'est pour ça donc, on ne développe pas une nouvelle façon de faire, 1565 c'est qu'on améliore ce qui existe déjà. On utilise, si on veut, de plus en plus les infrastructures déjà en place.

Également, nous avons eu depuis deux ans des échanges avec les promoteurs au niveau de leur projet. Donc, ce n'est pas quelque chose qu'ils sont arrivé il y a dix mois, en

1570 disant: «Voilà, on a un projet.» C'est des discussions qu'on a avec eux depuis plus de deux ans afin d'échanger, si on veut, sur nos attentes mutuelles respectives. Donc, je pense que les promoteurs sont à l'écoute de nos besoins mais nous, également, il fallait faire connaître ces besoins-là.

1575 Au niveau des impacts, comme je le mentionnais, on a la présence des entreprises et des infrastructures qui sont reliées au développement minier, qu'on parle du chemin de fer qui relie Sept-Îles à Labrador City Wabush ou encore le chemin de fer qui relie Port-Cartier à Fermont. Donc, c'est des infrastructures qui sont déjà en place.

1580 On parle du triangle minier, si on veut, sur la Côte-Nord avec le Labrador, avec Sept-Îles/Port-Cartier comme premier point, Fermont deuxième point et Labrador/Wabush comme troisième point. Donc, c'est vraiment le triangle minier du coin. On a la capacité de nos entreprises et de nos organisations au niveau des services reliés au besoin des grandes entreprises.

1585 On parle également de promoteurs qui développent un projet avec les technologies d'aujourd'hui. Donc contrairement, je ne dirais pas aux minières parce que c'est des technologies qui ont évolué aussi, mais avec les promoteurs actuels on part avec des technologies d'aujourd'hui, avec les normes d'aujourd'hui également.

1590 D'autres personnes parlaient tout à l'heure que les normes ont changé depuis dix ans, quinze ans, mais depuis cinquante ans également ça a changé. Donc, les promoteurs travaillent avec les technologies d'aujourd'hui.

1595 L'autre aspect, on considère que le site de la mine, les installations se retrouvent dans un secteur bien circonscrit. Tantôt on mentionnait que, oui, il va avoir des impacts à l'intérieur des clôtures. On est pleinement conscients de ça. Mais il reste que le secteur de Fermont, ce n'est pas comme d'autres secteurs, exemple dans la région de Montréal ou autres, il y a du territoire.

1600 Donc, comme je mentionnais tantôt, au niveau des infrastructures existantes, que ce soit au niveau portuaire ou au niveau des installations de Fermont, on n'est pas obligés de construire une nouvelle ville pour recevoir un projet minier, il y a déjà des installations. Avec les contraintes que ça apporte. On vient de parler au niveau de l'eau, entre autres, c'est clair que ça apporte... il y a d'autres problèmes. On n'est pas obligés de construire au complet de nouvelles infrastructures.

1605 L'autre élément important au niveau économique, c'est la disponibilité de main-d'oeuvre au niveau de la construction. La Côte-Nord, madame Richard l'a mentionné, on vit avec les grands projets. Donc, des travailleurs de la construction, on en a quelques-uns avec une

1610 expertise bien reconnue. Donc, pour nous, c'est un autre élément important.

Un autre élément aussi, c'est au niveau de l'importance de ce projet pour la région de Fermont. La région de Fermont, on parle d'une ville monoindustrielle, mais on parle également d'une ville monoentreprise qui dépend en bonne partie de la compagnie minière Québec-Cartier.
1615 Donc, la venue d'un nouveau promoteur peut juste être bénéfique au développement de cette ville-là pour les prochaines années.

Donc, sur ça, je céderais la parole à monsieur Denis Smith de la Chambre de commerce.

1620 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Smith.

M. DENIS SMITH :

1625 Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, donc la Chambre de commerce est un organisme qui existe depuis au-delà de cinquante ans ici à Sept-Îles et qui représente au-delà de 400 membres qui sont tous issus du milieu des entreprises.

1630 Tel que présenté précédemment, le projet va générer des retombées économiques pour les entrepreneurs, les fournisseurs et les travailleurs dans toutes les communautés. Donc, les retombées, on va les sentir ici à Sept-Îles, mais on va les sentir également au niveau de Fermont, Wabush, Labrador City. Donc, pour toute la Côte-Nord, c'est un plus.

1635 Comme il est prévu que le concentré soit acheminé par chemin de fer jusqu'aux installations portuaires de Sept-Îles, ici localement ça va entraîner une légère extension du réseau ferroviaire, on le sait, qui est très long actuellement pour ce qui est existant.

1640 Au niveau du transport du minerai à partir du point d'exploitation à aller jusqu'au point d'expédition, si le transport se fait par voie ferrée, là également on voit que l'ajout au long réseau ferroviaire existant actuellement est quand même minime. Et puis ce que ça va amener comme retombées au niveau du territoire, ça va être une meilleure accessibilité pour toutes les communautés pour exercer toutes les pratiques qui peuvent être imaginables dans ce nouveau territoire-là.

1645 Donc, ça va permettre également de consolider les actions et les investissements des dernières années par l'administration portuaire de Sept-Îles et de maintenir le positionnement stratégique de cette dernière organisation-là à l'échiquier mondial, et toujours en harmonie avec l'environnement.

1650

1655 Donc, au niveau des travailleurs, il y a des fournisseurs et des entrepreneurs. On voit que l'expertise ici à Sept-Îles, elle est présente. Il y a des entreprises que ça fait une multitude d'années qui font affaire actuellement avec les compagnies minières. Ils sont au fait de toutes les contraintes environnementales et toutes les règles qui sont à respecter. Donc, on a l'expertise et l'expérience.

1660 L'exploitation à Fermont, c'est dans un milieu qui est connu ici par les gens et les entrepreneurs ici à Sept-Îles. Il y a plusieurs entrepreneurs qui ont déjà des contrats dans le coin de Fermont, Labrador City, Wabush. Donc, ils ont déjà des déplacements qui se font dans ces zones nordiques là.

1665 Et ce que, nous, on croit, c'est que l'ajout d'un projet comme la Consolidated Thompson ne générera pas nécessairement des déplacements supplémentaires de la part des entrepreneurs ici local puisqu'ils s'y rendent déjà. Ça va être plus une amélioration ou une économie en termes de déplacement. Donc, ça ne créera pas nécessairement des impacts environnementaux néfastes supplémentaires.

1670 Rappelons ici que le port de Sept-Îles compte douze quais, dont six appartiennent à l'administration portuaire de Sept-Îles. On y manutentionne actuellement environ 23 millions de tonnes annuellement, principalement constituées de minerai de fer qui viennent des minières Wabush et IOC, et des intrants et extrants de la mine Alouette.

1675 Donc, l'ajout du tonnage supplémentaire lié au projet, nous croyons que le milieu est aisé d'accueillir ce supplément toujours en harmonie avec l'environnement. Donc, on a une expérience comme telle au niveau local dans ce type de transport et de manutention là.

1680 Enfin, l'administration portuaire de Sept-Îles profite des avantages naturels de la baie de Sept-Îles et se donne pour mission de demeurer un agent important de développement en favorisant des installations adéquates et en dispensant des services efficaces dans le cadre de partenariat de développement durable et harmonieux en matière d'environnement.

1685 Des ententes sont sûrement à conclure par Consolidated Thompson avec la minière IOC au niveau du transport par la voie terrestre au niveau ferroviaire pour le minerai. Il y a déjà une entente actuellement avec QNS&L, qui est la filière de IOC, et la compagnie minière Mine Wabush. Donc, la multiplication de telles ententes avec le même et unique parc ferroviaire ne peut qu'être bénéfique en termes de minimiser les impacts au niveau environnement.

1690 Et en conclusion, je vous dirais que la Chambre de commerce est en parfait accord avec ce projet-là et espère son démarrage dans un délai le plus court possible.

M. LUC DION :

En ce qui me concerne, je pense que j'affirme au nom de mes collègues qu'on n'a pas

1695 l'intention de se prononcer sur la cause pendante en ce qui concerne la famille McKenzie, non plus que s'immiscer dans quelque négociation de la communauté Uashat mak Mani-Utenam. Je pense qu'on a le respect de ces deux groupes à l'égard de leurs revendications. Je pense qu'on n'a pas l'intention d'intervenir.

1700 Par contre, on souhaitait partager avec vous des expériences positives qu'on a connues avec les Autochtones au cours des quinze, vingt dernières années, et ça nous apparaît important à ce stade-ci puisque, ces expériences-là, on les a partagées aussi avec le promoteur afin de l'instruire de la dynamique qu'on avait installée dans notre région au niveau du développement économique.

1705 Vous savez qu'au début des années 80, on a été frappés justement par une crise du fer, qui a fait en sorte que notre économie s'est écroulée, et ceux qui sont demeurés ont dû se relever les manches pour relever l'économie. Donc, on a diversifié l'économie par l'arrivée d'une aluminerie, si on parle de la région de Sept-Îles, mais on a aussi rapproché nos communautés, celle de Uashat et celle de Sept-Îles, pour tisser des liens significatifs et on a mené des combats
1710 communs. C'est sûr que tantôt nos chemins se séparent puisqu'il y a des revendications, qui ne sont pas les nôtres mais qui sont les leurs, les amènent à certaines négociations.

1715 Mais si je prends l'exemple du projet de SM-3, qui est un barrage hydroélectrique, c'est sûr que c'est différent un peu parce que c'est une société d'État, mais, à notre niveau à nous, on a créé un comité des retombées économiques sur lequel étaient impliqués les Autochtones. Et les impacts économiques pour la communauté, même s'ils n'étaient pas aussi considérables que pour les non-Innus, ont été quand même significatifs.

1720 On a parlé de formation de main-d'oeuvre avec les travailleurs, de collaboration au niveau des cartes de construction, formation de main-d'oeuvre en construction, coentreprise, formation d'entreprises. Les Autochtones ont su relever des défis importants.

1725 Et on est fiers aujourd'hui de mentionner qu'à peu près la seule entreprise qu'il reste sur le territoire de SM-3, c'est une entreprise autochtone qui assure le déneigement de toutes les routes, qui initialement avait vu ses contrats octroyés de gré à gré et finalement les a obtenus à l'échelle provinciale. C'est donc dire que le projet avait su développer une expertise reconnue même à l'échelle des pairs de la province.

1730 Le territoire aussi qu'on a développé avec le projet hydroélectrique a servi à la communauté, autant pour ses démarches traditionnelles que pour la chasse et pour la pêche. C'est indéniable aujourd'hui que non seulement les non-Autochtones ont accès à ce territoire pour de la prospection, pour des loisirs, mais aussi les Autochtones ont cet accès au territoire. Donc, somme toute, même s'il y a eu certains impacts avec SM-3, je pense qu'on peut faire un bilan positif. C'est une expérience du moins qui peut nous servir.

1735

On a poursuivi notre partenariat dans le projet de l'aluminerie Alouette phase II, où là effectivement, je dirais, un partenaire majeur était la communauté de Uashat mak Mani-Utenam et, à cette époque, son chef en tête pour travailler effectivement sur un bloc énergétique et faire en sorte qu'on ait des retombées économiques significatives dans notre région.

1740

Encore une fois, cette expérience-là a été, je pense, très positive. Le projet a vu le jour, la communauté de Uashat a pu effectivement négocier des ententes particulières avec Aluminerie Alouette et on négocie aussi des emplois chez Aluminerie Alouette. Maintenant, dans la deuxième phase, trente emplois avaient été réservés pour les Autochtones et ces gens-là occupent toujours ces emplois-là, dans des emplois à long terme.

1745

Donc, ces expériences passées là nous font croire que, effectivement, il est très possible de s'entendre et de développer ensemble en partenariat.

1750

Donc, on a trouvé important de partager avec le promoteur ces exercices et, sans lui imposer, on lui a fortement suggéré de s'engager très rapidement sur la création d'un comité des retombées économiques, qui est souvent une interface avec les populations directement. On ne traite pas seulement des enjeux économiques, mais des enjeux environnementaux aussi ou des préoccupations qu'on peut avoir par rapport à l'environnement à l'occasion de ces réunions-là parce qu'on parle au nom de notre milieu.

1755

Alors, le promoteur a mis en place le comité sur lequel siègent des Autochtones, sur lequel siègent des gens de la communauté d'affaires de Sept-Îles, du Labrador et de Fermont. On voit là quand même un intérêt très significatif à faire affaire avec le milieu.

1760

Comme communauté d'affaires aussi, on a invité très fortement le promoteur à s'asseoir avec la main-d'oeuvre régionale pour examiner son projet à la lumière des disponibilités de main-d'oeuvre et des préoccupations de la main-d'oeuvre. Et encore une fois, le promoteur a été très attentif à cette demande et a entrepris de telles démarches.

1765

Donc, nous, on est convaincus à ce stade-ci que le promoteur est en mesure de répondre aux besoins du milieu. Il va être à l'écoute des besoins du milieu. Ce qui est clair, c'est que tout projet de cette nature a un impact sur l'environnement et nécessairement sur les gens qui l'habitent.

1770

Et comme l'ont exprimé mes collègues, on a quand même vu davantage que simplement une nouvelle activité économique dans la région, mais on a une nouvelle approche par rapport au développement économique qui doit se faire en partenariat et pas à n'importe quel prix. Et on est convaincus que le promoteur va respecter ses engagements.

1775

Je pense que c'était important de partager avec vous ces expériences qu'on a su développer au cours de la dernière année.

LE PRÉSIDENT :

1780

Merci.

M. GHISLAIN LÉVESQUE :

1785

Monsieur le Président, vous comprenez que c'était monsieur Luc Dion, président de la Corporation industrielle, qui faisait la présentation.

LE PRÉSIDENT :

1790

Oui.

M. GHISLAIN LÉVESQUE :

1795

Et je conclurais, Messieurs, à l'effet que vous êtes à Sept-Îles pour parler d'un projet qui va se réaliser éventuellement à Fermont évidemment, où est-ce que la majorité de l'implication sera à Fermont. Mais par contre, de par l'importance du port de Sept-Îles, bien, Sept-Îles aura des retombées d'une manière ou d'une autre, soit au niveau portuaire ou au niveau des entreprises locales.

1800

Mais aussi, qu'est-ce que je voudrais apporter à votre attention, parce que je porte un autre chapeau en plus que d'être préfet de la MRC, je suis aussi, comme on l'a mentionné tout à l'heure, selon la Loi 34, je fais partie d'une Conférence régionale des élus, j'en suis le vice-président, tout le développement minier de l'ensemble de la Côte-Nord pour nous fait partie de nos priorités, de nos priorisations et le projet du lac Bloom rentre très bien à l'intérieur de nos objectifs que l'on a à atteindre en tant que développement de nos ressources naturelles.

1805

Également, permettez-moi l'acronyme, le projet ACCORD que vous connaissez sans doute, que le gouvernement du Québec a reconnu, un parmi nos créneaux, toute la question de l'ingénierie des procédés industriels miniers et métallurgiques. Alors, nous avons été reconnus comme région avec un fort potentiel de développer ces procédés industriels.

1810

D'ailleurs, j'aimerais porter à votre attention que nous recevons présentement des jeunes de la Nouvelle-Calédonie, qui viennent étudier ici au niveau justement du développement industriel pour pouvoir parfaire leurs connaissances au niveau de toute la question du volet industriel minier. Je pense qu'on est en train de développer une expertise importante, qui est reconnue justement dans le projet ACCORD.

1815

Alors, vous comprenez que Fermont fait partie de la grande région de la Côte-Nord et ce

1820 développement, au risque de me répéter, fait partie de notre grande vision de diversification économique de la Côte-Nord.

1825 Mais en conclusion, je dirais que tout développement, quel qu'il soit, sur la Côte-Nord, c'est acquis d'avance qu'il doit se faire selon un concept d'approche de développement durable et en respectant la cohabitation et l'harmonie entre les deux peuples, que ce soit la Nation Innue, Naskapie et Allochtone. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1830 C'est clair, merci à vous. J'ai une question ou deux peut-être. D'abord, une question d'information. Le projet ACCORD, est-ce que ça regroupe des entités municipales ou des organismes et est-ce que les Premières Nations à travers leurs instances propres sont représentées là-dedans?

M. DENIS CLÉMENTS :

1835 Le projet ACCORD, c'est un projet issu du gouvernement, donc qui voulait développer des créneaux d'excellence dans les régions. Ça interpelle beaucoup plus les entreprises que les intervenants économiques. Donc, je sais que, exemple, dans le cas de l'ingénierie des procédés industriels miniers, il n'y a pas beaucoup d'entreprises autochtones. Mais lorsqu'on pouvait – une
1840 assemblée, je vais appeler ça publique – les gens de la communauté étaient interpellés à participer. Mais il n'y a pas eu de présence, je vais appeler ça active, au sein du comité de travail.

LE PRÉSIDENT :

1845 Et l'absence de cette présence, c'est une question de concours de circonstance ou parce qu'il n'y a pas d'entreprise autochtone qui s'y intéresse ou...

M. DENIS CLÉMENTS :

1850 Non. C'est tout simplement qu'il n'y avait pas d'entreprise autochtone dans ce secteur d'activité là.

LE PRÉSIDENT :

1855 D'accord. Monsieur Dion, vous avez parlé des expériences partagées dans le passé positives. Est-ce qu'il y a des convergences en ce sens qui existent actuellement entre vos organismes et la communauté, la Première Nation Innu concernée par le projet?

1860 **M. LUC DION :**

Si on parle plus spécifiquement du projet qui nous intéresse ce soir?

1865 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1870 **M. LUC DION :**

Ma réponse, c'est oui, puisque la communauté a accepté de déléguer un représentant sur un comité des retombées économiques, sur lequel monsieur Cléments et d'autres siègent.

1875 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, il y a un représentant maintenant.

1880 **M. LUC DION :**

Oui, il y a un représentant de la communauté. Mais au-delà de ça, c'est sûr que nous, sur une base régulière, on rencontre le conseil. Au fil du temps, on a rencontré tous les conseils et on a travaillé beaucoup de projets en partenariat. Je pense que l'image que vous devez garder, c'est qu'on est aisément capables de travailler ensemble.

1885 **LE PRÉSIDENT :**

C'est l'image qu'on aimerait bien garder aussi. Une dernière question d'ordre factuel. Ça remonte à quand le dernier gros projet de cette envergure-là dans votre région?

1890 **M. LUC DION :**

Il y a deux ans.

1895 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a deux ans?

1900 **M. LUC DION :**

Bien, on a terminé Aluminerie Alouette phase II.

LE PRÉSIDENT :

C'est l'aluminerie.

1905 **M. LUC DION :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1910

Très bien. Très apprécié, Messieurs. Votre contribution est très appréciée. Merci.

M. LUC DION :

1915

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1920

J'invite madame Patsy Keays et monsieur Pierre-Denis Gagnon de l'Administration portuaire de Sept-Îles. Madame Keays, Monsieur Gagnon, bienvenue.

M. PIERRE-DENIS GAGNON :

1925

Oui, bonsoir. Bonsoir, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président. Il me fait plaisir, au nom de l'Administration portuaire, d'être ici ce soir. Et je tiens à vous remercier pour la disponibilité que vous offrez à l'Administration portuaire de Sept-Îles de présenter son mémoire.

1930

À titre de premier port minéralier en Amérique du Nord, pour nous, c'est un plaisir de pouvoir ici venir résumer le mémoire et aussi déposer notre vision et notre position par rapport au projet du promoteur Consolidated Thompson.

1935

Notre présentation sera brève grâce à l'aide de notre collègue, monsieur Denis Smith, qui a si bien résumé la mission de l'Administration portuaire de Sept-Îles ainsi que les installations. Merci beaucoup, Denis.

1940

Mme PATSY KEAYS :

Merci. Alors bonsoir, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, on va aller au

vif du sujet immédiatement.

L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE

1945

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, Madame Keays et Monsieur Gagnon.

1950

Monsieur Germain.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

1955

J'aurais une question. C'est en matière de création d'emplois. Du côté des politiques d'embauche de votre administration, est-ce que vous avez une politique d'embauche entre autres pour vous assurer que des Innus travaillent dans l'Administration portuaire? Est-ce que vous avez des programmes dans ce sens-là?

M. PIERRE-DENIS GAGNON :

1960

Il n'y a pas de politique comme telle sur une base écrite ou formulée, mais définitivement que dans les efforts qui sont déployés lors d'octroi de mandat et de la réalisation de certains travaux, on privilégie l'utilisation de toutes les ressources de notre communauté autochtone et non autochtone sans créer de ségrégation.

1965

Et on va travailler sur différents projets en partenariat avec notre communauté ici innue pour être en mesure d'assurer leur positionnement et surtout de les rendre informés de certaines activités où ils pourraient être retenus, où leur compétence et leurs services pourraient être retenus pour réaliser certains travaux requis pour l'Administration portuaire, des travaux d'immobilisation ou des travaux qui touchent l'entretien et la maintenance.

1970

Mais en termes de politique plus précise, non, il n'y a pas de politique clairement établie.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

1975

Je posais ma question dans le sens, il y a des projets avec des promoteurs, on développe des projets, ils prennent des engagements. Bien entendu, il y a des activités existantes. Alors je posais aussi la question dans le terme : est-ce qu'il y a des changements qui se sont opérés dans les dernières années chez les employeurs existants depuis plusieurs années?

1980

M. PIERRE-DENIS GAGNON :

Écoutez, on est très ouverts. J'irais vous citer l'exemple récemment d'une reconnaissance que nous avons obtenue en partenariat avec la communauté innue.

1985

Nous avons pu obtenir un Phénix de l'environnement, qui est une reconnaissance provinciale. Le ministre Mulcair nous a remis, conjointement avec le chef Jourdin et un représentant de l'Administration portuaire, une reconnaissance pour avoir réhabilité un milieu ici qui est sur la réserve Uashat, qui était une ancienne marina à l'époque, et qui a vu son profil et son secteur amélioré par rapport à une restauration complète du site pour permettre de faire en sorte que ce secteur-là puisse servir de centre d'interprétation pour la communauté innue au niveau de leur valeur culturelle.

1990

Et ça, c'est un projet qui a été mené en partenariat où les deux communautés, l'Administration portuaire et le Conseil de bande, ont investi mutuellement dans la réalisation de ce projet-là, qui a été primé sur la scène provinciale.

1995

Ça fait que ça vous donne une idée, sans avoir de politique claire, nette et précise, de l'engagement et du travail conjoint qu'on fait avec notre communauté innue.

2000

LE PRÉSIDENT :

Un dernier point. Donc, on doit comprendre que les installations portuaires ont une capacité inutilisée qui pourrait très bien prendre en charge la contribution supplémentaire du projet sans que ça impose des problèmes quelconques, au moment où on parle.

2005

Donc, vous n'avez pas besoin d'apporter des modifications importantes à votre parc d'équipements pour répondre correctement à la charge supplémentaire que représente le projet pour vous, les 7 millions de tonnes par année.

2010

M. PIERRE-DENIS GAGNON :

Ce qu'on doit vous faire mention, c'est qu'à l'heure actuelle, il est peut-être trop tôt pour présumer de l'impact ou de la capacité... pas de la capacité, mais de ce qui peut être requis pour satisfaire le promoteur au niveau de ses besoins d'infrastructures.

2015

Vous comprendrez, avec les intentions du promoteur de se porter acquéreur récemment d'un actif qui est Mine Wabush, il y avait derrière ce positionnement-là une volonté de pouvoir utiliser ou optimiser les infrastructures de cette entreprise-là sur une base justement d'utilisation optimale des infrastructures portuaires de la région.

2020

Et actuellement, par rapport à cette transaction-là qui a achoppé, bien, il y a d'autres

scénarios qui sont l'objet de considération et d'analyse. Et pour le moment, il est encore trop tôt pour préciser quels vont être les scénarios retenus.

2025

Et de toute façon, l'utilisation d'infrastructures comme celles de la minière Wabush peuvent toujours être escomptées dans le scénario comme une possibilité d'utilisation au niveau du promoteur. Il va falloir ensemble travailler avec le promoteur pour compléter cette phase-là de besoin d'infrastructures. Mais pour le moment, il est définitivement trop tôt.

2030

LE PRÉSIDENT :

Mais je veux quand même, si c'est possible, avoir une idée claire, au moment où on parle, de la capacité de renvoi des installations portuaires de Sept-Îles. Est-ce qu'il y a une marge...

2035

M. PIERRE-DENIS GAGNON :

Il y a de la capacité actuellement pour accommoder le promoteur au niveau de ses besoins.

2040

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2045

M. PIERRE-DENIS GAGNON :

Dépendamment des synergies et des ententes que le promoteur va pouvoir conclure avec les différentes parties.

2050

LE PRÉSIDENT :

Les différentes parties étant?

2055

M. PIERRE-DENIS GAGNON :

Les différentes parties étant présentes au milieu, l'Administration portuaire et d'autres...

LE PRÉSIDENT :

2060

D'accord, très bien.

M. PIERRE-DENIS GAGNON :

2065

... et d'autres entreprises minières.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

2070

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Il y a combien d'exploitants miniers différents actuellement qui sont implantés à Sept-Îles?
Deux?

2075

M. PIERRE-DENIS GAGNON :

Vous avez principalement deux entreprises minières, la compagnie minière IOC qui exploite ou qui exporte environ 15 millions de tonnes annuellement et vous avez la compagnie minière Mine Wabush qui exporte entre 4.5 millions et 5.5 millions de boulettes par année.

2080

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Début des années 80, c'est quoi, ça frisait le 40 millions de tonnes, c'était quoi la pointe d'exportation lorsque Schefferville était ouvert?

2085

M. PIERRE-DENIS GAGNON :

Écoutez, on a avoisiné les 30-35 millions dans les belles années.

2090

LE PRÉSIDENT :

85, 86. Très bien, merci beaucoup, très apprécié.

2095

M. PIERRE-DENIS GAGNON :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2100

Dernière prestation inscrite à l'ordre du jour, monsieur Bernard Gauthier, section local 791, monsieur Réginald Poirier, section local 9, FTQ-Construction. Ils sont déjà là. Alors, vous êtes monsieur?

2105

M. BERNARD GAUTHIER :

Bernard Gauthier.

LE PRÉSIDENT :

2110

Monsieur Gauthier.

M. BERNARD GAUTHIER :

2115

Représentant le local 791.

LE PRÉSIDENT :

2120

Bonsoir, monsieur Gauthier.

M. BERNARD GAUTHIER :

Pour ce soir, on va représenter la FTQ-Construction.

2125

LE PRÉSIDENT :

Très bien, on vous écoute.

M. BERNARD GAUTHIER :

2130

Je vais vous lire une partie du mémoire.

L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE

2135

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Gauthier.

Monsieur Germain.

2140

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

2145

J'aurais une question, Monsieur Gauthier, pour vous. Ça a été soulevé à quelques reprises la question des emplois. Là, je comprends que vous représentez la construction, mais votre perception de travailleur nous serait utile.

La question des emplois en période d'exploitation, les hypothèses qui étaient examinées, c'est que si le promoteur a de la misère à recruter localement, enfin du moins à Fermont, pour encourager une formule de travailleurs qui résideraient, ils travailleraient, je ne

2150 sais pas, deux semaines et reviendraient deux semaines en congé, votre perception face à ça, est-ce que le recrutement de la main-d'oeuvre sur la Côte-Nord pour un projet de cette ampleur-là, pensez-vous que ça va s'avérer une chose facile ou il va falloir que le promoteur sorte de la région massivement pour recruter?

2155 **M. BERNARD GAUTHIER :**

 Vous parlez pour l'exploitation de la mine ou pour la construction de la mine?

2160 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

 L'exploitation, votre perception à vous de votre expérience, l'exploitation.

M. BERNARD GAUTHIER :

2165 Pour l'exploitation?

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

 Oui.

2170

M. BERNARD GAUTHIER :

 Je pense qu'on a pas mal de monde qualifié ici. Puis comme j'explique là-dedans, pour éviter l'exode des jeunes aussi, on a plusieurs personnes qualifiées pour faire ça ces jobs-là ici.
2175 Je pense que la Côte-Nord, ce n'est pas un secret pour personne, l'exploitable minière est viable ici.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

2180 Votre perception est à l'effet qu'une grande partie, sinon la majorité des travailleurs...

M. BERNARD GAUTHIER :

 Oui, oui, oui.

2185

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

 ... 250 travailleurs pourraient être recrutés localement.

2190 **M. BERNARD GAUTHIER :**

 Oui. C'est sûr que moi, en ce qui me concerne, c'est surtout la construction. Puis après

2195 les rencontres qu'on a eues avec les promoteurs, les garanties sont là et la main-d'oeuvre qualifiée est ici. Ce n'est pas parce que c'est ma région, mais les meilleurs travailleurs de la construction sont ici.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

2200 J'ai remarqué qu'il y avait environ 2 600 travailleurs de la construction dans la région.

M. BERNARD GAUTHIER :

Pas loin de 8 300.

2205 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Combien?

M. BERNARD GAUTHIER :

2210 8 300, pas loin.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

2215 8 300, d'accord. C'est plus élevé que ce que j'avais lu.

M. BERNARD GAUTHIER :

2220 Il y a beaucoup de pères de famille là-dedans que, suite au projet de la Toulouste et de phase II Alouette, ils en ont arraché et ils en arrachent encore. Ça fait que pour eux autres, c'est primordial.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

2225 Donc, il y a plusieurs travailleurs de la construction qui sont disponibles à court terme.

M. BERNARD GAUTHIER :

2230 Oui, oui. Ah! il y en a plusieurs. Il y en a beaucoup qui s'exilent pour aller travailler pour essayer de gagner leur pain et faire vivre leur famille. Mais s'ils peuvent rester dans la région, ça va faire leur affaire, j'en suis convaincu.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

2235 Très bien. Ça fait que là, vous êtes entre deux eaux, on peut penser ça.

M. BERNARD GAUTHIER :

Une zone grise.

2240

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Au niveau des gros projets, l'Alouette étant terminée, là vous êtes entre deux eaux.

2245

M. BERNARD GAUTHIER :

On appelle ça une zone grise, nous autres.

2250

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Une zone grise. Très bien, je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

2255

Une dernière question, monsieur Gauthier. Avez-vous parmi vos rangs, membres de la FTQ, des travailleurs en construction des Premières Nations?

M. BERNARD GAUTHIER :

2260

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Et leur présence est...

2265

M. BERNARD GAUTHIER :

Oui. Puis on continue à en former aussi en partenariat avec eux autres.

2270

LE PRÉSIDENT :

Vous faites de la formation?

M. BERNARD GAUTHIER :

2275

Oui. On crée des cours pour essayer de former le plus de monde possible en prévision aussi de la Romaine. Quand le lac Bloom va être fini, on va se lancer sur la Romaine aussi.

LE PRÉSIDENT :

2280

D'accord, très bien.

M. BERNARD GAUTHIER :

2285

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2290

Merci beaucoup, monsieur Gauthier, très apprécié.

M. BERNARD GAUTHIER :

Ça fait plaisir.

2295

LE PRÉSIDENT :

Dernière étape de la soirée, j'aimerais inviter monsieur Scherrer, au nom du promoteur, de se prévaloir de son droit de rectification des faits. Alors, ce serait monsieur Vallée ou monsieur Scherrer? Monsieur Scherrer, allez-y.

2300

M. RENÉ SCHERRER :

On peut y aller conjointement. Je vais commencer.

2305

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

M. RENÉ SCHERRER :

2310

J'ai juste une petite rectification au troisième mémoire, monsieur Sébastien Caron, juste un point de précision quand il parlait au niveau des horaires de quatorze jours de travail avec le monde qui partirait pour les quatorze jours de congé.

2315

On tient à préciser que c'est une des options qu'on a présentées. L'option principale, le but premier, c'est de retenir le monde dans la région le plus possible. Et on sait avec le départ massif de la main-d'oeuvre dans le domaine minier dans les prochaines années, ça peut être difficile. Ça fait que pour s'assurer du succès du projet justement, on envisage plusieurs options. C'est une des options intéressantes qu'on a trouvées.

2320

LE PRÉSIDENT :

Et donc pas la méthode...

2325 **M. RENÉ SCHERRER :**

Ce n'est pas la seule option.

LE PRÉSIDENT :

2330

D'accord.

M. RENÉ SCHERRER :

2335 Et un autre petit point pour compléter dans le même ordre d'idées, parce que monsieur Caron parlait aussi de s'impliquer au niveau du développement social.

2340 On n'aime pas faire de publicité juste pour faire de la publicité, mais on est déjà impliqués au niveau du développement social. On a eu plusieurs discussions avec le conseil de ville à Fermont et, tout récemment, on a remis un chèque de 25 000 \$ justement pour aider à contribuer à construire des logements sociaux à Fermont.

LE PRÉSIDENT :

2345 Ce n'est pas strictement une rectification, mais on va la prendre, d'accord.

M. RENÉ SCHERRER :

Merci.

2350

M. HUBERT VALLÉE :

Exceptionnellement.

2355 **LE PRÉSIDENT :**

Exceptionnellement, oui, d'accord. Très bien. Alors, cela clôt la phase rectification des faits.

2360 Il me reste à vous dire que, évidemment en ce qui concerne cette station sur le chemin de la commission, c'est-à-dire la station étant Sept-Îles, l'audience est terminée. La commission poursuivra évidemment ses travaux d'analyse. Et le règlement nous impose une obligation de

soumettre notre rapport à madame la ministre au plus tard le 20 décembre, ce que nous allons faire.

2365

Évidemment, vous savez que c'est un processus double où il y a l'évaluation qui est la responsabilité du BAPE, on a la charge de le faire, mais en parallèle l'équipe ministérielle du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est en train de mener sa propre analyse. Madame la ministre recevra les fruits de ces deux analyses menées en parallèle et décidera de la recommandation qu'elle fera au Conseil des ministres, lequel prendra la décision finale en matière d'acceptabilité du projet, accepté sans conditions, avec conditions, rejeté, le tout évidemment au nom de l'intérêt public.

2370

D'ici là, on a d'autres stations pour la deuxième partie de l'audience. Demain, on est à Schefferville et, après demain, à Fermont.

2375

La commission vous est très reconnaissante de votre contribution à ses travaux, de vous être déplacés, participé, contribué à notre travail et écouté en même temps. La commission remercie aussi le promoteur de sa disponibilité et son ouverture, et être avec nous ce soir étant prêt à répondre encore à des questions. Très apprécié.

2380

Et au nom de l'équipe de la commission, il me reste à remercier monsieur Grenier et monsieur Filteau pour l'appui technique qui nous permet d'utiliser la salle et de bénéficier des infrastructures qu'ils ont mises à notre disposition, et madame Lise Maisonneuve évidemment pour son travail et les transcriptions de la séance. La transcription sera disponible dans les jours qui viennent.

2385

Alors, je vous remercie beaucoup. Et je déclare la deuxième partie de l'audience pour Sept-Îles close. Merci.

2390

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2395

Et, j'ai signé :

LISE MAISONNEUVE, s.o.

2400